

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

ÉTHIQUE ANIMALE

Le point de vue de l'expert p. 9

AD AFFRESCO

L'entreprise qui restaure le patrimoine p. 8

EURO 2016

Une expo au Musée du sport



ALAIN CHATEAUNEUF : « LE TGI DE NICE A BESOIN DE RESSOURCES »

Même si la situation de la juridiction niçoise n'est pas aussi délicate que d'autres en France, elle doit cependant fonctionner avec des moyens humains et matériels insuffisants

Etes-vous un président heureux à Nice ?

Oui, en un an et demi, j'ai pu m'acclimater facilement à cette ville et à sa région. Cette juridiction a une grande activité, tant civile que pénale, avec ses soucis propres, comme toutes les juridictions de France, mais c'est un bel endroit.

Le garde des Sceaux a parlé d'une « justice en voie de clochardisation ». Cela concerne-t-il aussi notre tribunal ?

Toutes les juridictions sont concernées. Nous pouvons avoir des moments avec des difficultés marquées, et des rémissions à d'autres moments. Ce constat est celui des acteurs de terrain - magistrats, greffiers, avocats - sur des difficultés de fonctionnement. Nous les faisons remonter, pas pour notre confort, mais pour la Justice, et pour le service à rendre aux justiciables.

Y-a-t-il, ici à Nice, des secteurs particulièrement sinistrés ?

Nous ne sommes pas dans une situation aussi tendue que dans la périphérie parisienne, Bobigny ou autres. Mais nous aimerions avoir plus de moyens humains et matériels.

Le ministère vient de débloquent 107 millions d'euros. Avez-vous des espérances de ce côté ?

Cette somme sera répartie pour des programmations immobilière, des équipements informatiques, des frais de justice... Elle arrivera aussi au niveau des Cours d'Appel et des tribunaux. Nous avons besoin de ces ressources.

Dans quels domaines ?

Par exemple, pour les frais de justice, nous faisons appel à des experts, des interprètes, des médecins, mais l'Etat les paie parfois avec plusieurs mois de retard. On peut imaginer que ces sommes redistribuées dans les juridictions aideront à nous remettre à niveau. Il faudra aussi de la constance.



Alain Chateauf, président du TGI de Nice.

Avez-vous des contraintes d'effectifs, des postes non pourvus ?

Dans l'absolu, la juridiction du TGI de Nice représente 48 postes de magistrats du siège, 16 postes de magistrats du parquet et 125 fonctionnaires. On n'en est pas à ce seuil-là. Aujourd'hui, deux postes sont vacants au siège, au parquet c'est encore plus marqué puisque le procureur est confronté à des absences, pour des raisons diverses, de 25% de son effectif. Nous sommes aussi un peu en dessous pour les fonctionnaires. Cette tension a forcément un impact sur l'activité, sur les délais de jugement. Au service des Affaires familiales, nous n'avons été en effectif complet que pendant trois mois en un an et demi. Ce n'est, évidemment, pas une situation satisfaisante.

Instruction : + 25% d'informations pénales en 2015.

Les juges réussissent à faire face ? C'est un point de vigilance. Aujourd'hui, nous avons six juges d'instruction sur Nice. Ils travail-

lent sur des dossiers complexes (escroquerie, fraude à la TVA, etc.) pour lesquels on estime qu'une enquête classique n'est pas la plus appropriée. Cela représente 250 dossiers par an, soit entre 2 et 4% du total de la délinquance pénale, mais cela prend beaucoup de temps.

Nous sommes dans la 2^e région la plus violente de France...

Je n'ai pas d'explications sur une sociologie particulière qui expliquerait ces violences. Mais nous devons travailler sur cette situation. Cela veut aussi dire que la Cour d'Assises siège quasiment trois semaines par mois, elle est donc quasi permanente...

Quid du tribunal correctionnel pour mineurs ?

Il n'est pas encore supprimé, cela fait partie du projet de loi en discussion devant le Parlement. S'il venait à disparaître, cela donnerait plénitude de compétences au tribunal pour enfants qui récupérerait ces dossiers.

La Maison d'arrêt surpeuplée, une préoccupation ?

Forcément, pour tous les magistrats. La saturation des établissements carcéraux est générale en France mais est encore plus sensible à Nice où l'on atteint 170 ou 180% de taux d'occupation. Cet établissement est ancien mais entretenu. Il présente aussi l'avantage d'être en centre ville, ce qui facilite la communication familiale et celle des avocats. 180% d'occupation ne peut que générer des tensions et des difficultés, mais la solution ne nous appartient pas.

L'accès à la justice vous paraît-il satisfaisant en France ?

Il ne l'est jamais assez. On essaye d'innover, de nous rendre accessibles, d'aider ceux qui sont en situation de précarité. C'est pourquoi l'on développe sans cesse les permanences d'avocats, les maisons de justice, les points d'accès au droit.

Propos recueillis par
J.-M. CHEVALIER

LE TGI EN QUELQUES CHIFFRES

■ Activité civile :

14 160 affaires nouvelles,
13 672 affaires terminées.

■ Affaires familiales :

3 712 affaires nouvelles,
3 409 terminées.

■ Tribunal d'instance :

7 152 affaires nouvelles,
7 685 terminées.

■ Activité pénale :

63 972 affaires nouvelles.
4 093 jugements correctionnels.
556 comparutions immédiates.
242 ouvertures d'information.
35 arrêts de cour d'assises.

■ Tribunal pour enfants :

2 387 mesures éducatives.

(Chiffres de l'activité 2015 du TGI de Nice)

DROIT ET CYBER-SÉCURITÉ : UN COLLOQUE-DÉBAT ORGANISÉ PAR LES PETITES AFFICHES

Dans l'histoire de l'humanité, il y eut d'abord la révolution agricole, puis la révolution industrielle, et nous voici maintenant les témoins et les acteurs de la révolution informatique. Celle-ci bouleverse nos habitudes, notre façon de travailler, de communiquer et presque de penser. Depuis que les ordinateurs et smartphones ont envahi nos entreprises, nos administrations, notre quotidien, tout s'est accéléré. De nouvelles possibilités s'ouvrent chaque jour, inimaginables il y a encore vingt ans. Mais, à l'heure de l'ubérisation des services et du grand village mondial de l'internet, ce progrès n'est pas sans dangers ni incidences sur le Droit qui régit les rapports entre les hommes. Et nous ne sommes sans doute pas au bout de nos surprises...

Pour faire le point, pour comprendre cette évolution inéluctable, pour réfléchir aux nouveaux enjeux et cerner aussi les dangers



induits par l'usage de l'informatique, Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes ouvrent le débat en organisant, avec des spécialistes de haut niveau dans leurs domaines respectifs,

une grande soirée « Droit et cyber sécurité ». Elle se déroulera dans les salons de la Préfecture des Alpes-Maritimes, place Pierre Gautier, le jeudi 9 juin à partir de 18h30.

Interviendront à ce colloque-débat le député Eric Ciotti, spécialiste des questions de sécurité ; le procureur de la République Jean-Michel Prêtre ; Eric Delbecq, expert en intelligence stratégique et président de l'association pour la compétitivité et la sécurité économique ; et Eric Guillermin, directeur général de la société Squad spécialisée dans les systèmes d'information business.

Le débat, qui s'annonce passionnant, sera animé par le journaliste Olivier Biscaye.

Pour nos abonnés :

Invitations personnalisées dans la mesure des places disponibles à réserver par mail : evenement@petitesaffiches.fr

DE PRÉCIEUX DOCUMENTS PHOTO CONFIÉS AUX ARCHIVES PAR L'ACADÉMIA NISSARDA



Un cliché de Jules Dognibene datant du 11 mai 1941 : la légion française des combattants de Darnand a organisé place Masséna une fête en l'honneur de Jeanne d'Arc.

L'Academia Nissarda, que préside maître Jean-Paul Barety, a remis ce jeudi les fonds photographiques Joseph Dognibene et Vincent Gargano aux Archives départementales. Dès 1898, plusieurs notables et érudits niçois se sont réunis au-

tour du docteur Alexandre Barety, parmi lesquels notamment Henri Sappia, le créateur en 1898 de la revue Nice Historique. Ce groupement devient officiellement l'Academia Nissarda le 19 mai 1904. Son ambition est la défense des

parlers et des traditions du terroir, la conservation des richesses artistiques et la recherche historique.

L'association a souhaité participer à la mission de recueil, d'enrichissement et de conservation de do-

cuments anciens des Archives, en leur confiant des fonds précieux de photographes niçois, Joseph Dognibene et Vincent Gargano, qui ont su capturer avec leurs matériels d'époque des clichés d'une grande qualité esthétique de notre territoire, de sa vie publique et de la population entre 1930 et 1970.

La collection Joseph Dognibene contient près de 4 000 images. Elle est composée d'albums photographiques personnels de ses voyages et prises de vues dans l'ensemble du département, de tirages rares de rassemblements politiques sous le régime de Vichy et de négatifs parus dans la presse locale. Le fonds Vincent Gargano est estimé à 8 000 images regroupant des négatifs parus dans la presse et d'un grand nombre de photographies de personnalités du monde politique et artistique de passage à Nice, mais aussi des Niçois dans leur quotidien (compétitions sportives, fêtes locales...).

CADAM, bâtiment Charles Ginesy, 147 boulevard du Mercantour, B.P. 3007, 06206 Nice Cedex 3, Tél 04.97.18.61.71. Mail : dad@departement06.fr

LA PHRASE

“ Avoir mis en concurrence trois stations françaises (Annecy, Nice et Grenoble, ndlr) pour obtenir les Jeux Olympiques d'hiver de 2018 était une erreur majeure. Le gouvernement a aussi laissé passer l'opportunité des J.O. d'hiver en 2002. Je souhaite maintenant que Paris obtienne les J.O. d'été en 2024, car c'est bon pour l'image de notre pays et pour son économie ”

Christian Estrosi, devant les maires des stations de montagne.

AGENDA

- **JUSQU'AU DIMANCHE 29 MAI**
Opération L'Italie à table sur la Promenade des Anglais à Nice.
- **VENDREDI 28 MAI**
Mission d'affaires en Iran avec la CCI International PACA et Business France (jusqu'au 2 juin).
- **DIMANCHE 29 MAI**
Grand Prix de Monaco.
- **JEUDI 2 JUIN**
AG de l'UIMM Côte d'Azur, 17 heures, à Thales-Alenia-Space, 5 allée des Gabians à Cannes.

LA GAZETTE



Jean-Jacques Beltramo croque chaque semaine une actualité pour vous.

Tout ne va pas si mal...

Les candidats à la conférence du jeune barreau de Nice vont subir cette semaine la première épreuve sélective de ce concours avec la séance d'improvisation (15 minutes maxi). Les participants ont moins de 35 ans et moins de cinq ans d'exercice du métier.

Tout ne va pas si mal...

Qui a dit : « La France est la deuxième puissance économique de la zone euro, sa productivité horaire est parmi les meilleures du monde, à hauteur des Etats-Unis et de l'Allemagne. Elle est le premier pays européen dans le top 100 des entreprises les plus innovantes du monde et l'un des plus actifs dans la création d'entreprises ». Un indice : ce n'est pas un indécrottable optimiste, mais quelqu'un de pragmatique. Réponse : François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, dans son rapport annuel remis au président de la République.

Avocats, administrateurs judiciaires : échanges dématérialisés

Le conseil national des barreaux et le conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires ont signé une convention sur les échanges dématérialisés sécurisés entre ces professions.

Délinquance routière

Dans le cadre du projet de loi « Justice du 21^e siècle », l'Assemblée a voté la proposition faisant sortir les petits délits routiers des circuits du tribunal correctionnel. Jean-Jacques Urvoas souhaite en effet désengorger la chambre pénale des TGI dont 10% des dossiers concernent cette délinquance routière. Elle est désormais punie d'une amende forfaitaire sans passer par le tribunal, comme c'est déjà le cas pour les PV automatisés d'excès de vitesse.

Tarifs dissuasifs

La conduite sans assurance sera passible de 500 euros d'amende, le défaut de permis 800 euros. Si la conduite sans assurance ou sans permis peut coûter un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende, ces peines ne devraient en principe s'appliquer qu'aux cas de récidive ou d'infractions multiples.

Le portail justice.fr est opérationnel

Le ministère a lancé le portail justice.fr qui permet à chacun d'obtenir des informations sur ses démarches, télécharger des notices explicatives, trouver la juridiction compétente, accéder aux coordonnées des avocats, notaires, huissiers et même calculer par un simulateur ses droits pour l'aide juridictionnelle.

LES CHIFFRES

45 GWh par an, la consommation électrique de l'aéroport de Nice, équivalente à une ville de 30000 habitants.

17 000 entreprises potentiellement à transmettre dans le département, leurs patrons ayant plus de 55 ans.

344 milliards d'euros d'encours sur les comptes de dépôt à vue selon la Banque de France.

54 % des avocats français sont des femmes.

7 millions de kilomètres de fibre déployés en France à la fin 2015.

47 % des voies ferrées en PACA sont électrifiées.

537 gîtes ruraux dans les Alpes-Maritimes.

MONITORING URBAIN ENVIRONNEMENTAL : LA NOUVELLE EXPÉRIMENTATION DE LA « SMART CITY »

**C'est l'une des premières applications du Smart City Innovation Center :
Le Monitoring Urbain Environnemental (MUE) doit optimiser la gestion quotidienne de la ville**

Qu'est-ce que c'est ?

C'est le déploiement de 3 000 capteurs et de réseaux dans le sud de la Plaine du Var à Nice. Ils permettent de collecter des données comme la qualité de l'eau, le niveau sonore ou encore de l'optimisation de l'énergie. C'est le premier démonstrateur de monitoring urbain de cette taille en France. C'est aussi le premier projet appliqué sur le territoire niçois du Smart City Innovation.

Fonctions

Les données rassemblées permettent de piloter la performance environnementale d'un quartier ou d'une ville. Les capteurs mesurent bruit, qualité de l'air, remplissage des bacs à déchets, suivi de l'arrosage des espaces verts, distribution d'eau, trafic routier, taux de pollution et de pollen, consommation d'énergie.

Où sont-ils placés ?

Ils se trouvent sur des équipements urbains, des logements et des véhicules 100% électriques. Des capteurs, qui analysent uniquement la qualité de l'air, ont été installés dans une cabine mobile. Elle est souvent déplacée sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs

Avec un tel dispositif, la Métropole de Nice souhaite faire des économies d'énergie (entre 10% et 20%), limiter la pollution, en un mot optimiser, comme améliorer le ramassage des déchets en réduisant les tournées des camions et inciter les citoyens à protéger leur cadre de vie.

Des mesures de sécurité

Les membres du consortium et la Métropole Nice Côte d'Azur ont signé une convention de coopération et de recherche et développement. Elle les oblige à garder la gestion des données confidentielles et à développer de façon sécurisée les nouveaux services pour la collectivité et les habitants.



Six véhicules 100% électriques du parc de la Métropole disposent de capteurs.

Quartiers

L'expérimentation s'étend sur 160 hectares. Les trois premiers quartiers à être concernés par ce programme sont les Moulins, Nice-Méridia et le Grand-Arénas. Les premières expérimentations ont commencé en 2014 dans des bâtiments du quartier Les Moulins.

Partenariats

Le projet est coordonné par la Métropole Nice Côte d'Azur, mais aussi par des groupes industriels comme Veolia, Orange, M2ocity et IBM. De nouveaux partenariats sont en cours notamment avec le Centre Hospitalier Universitaire Pasteur, le centre de recherche INRIA Sophia Antipolis – Méditerranée, le groupe Peugeot Citroën ou encore l'ADEME et le groupe Bosch.

Les différentes étapes

De 2014 à 2017, les capteurs sont déployés et testés sur l'ensemble de la Plaine du Var. Les premiers résultats seront disponibles cette année avant que la phase de développement économique se mette en place. Cela permettra aux industriels de se pencher sur des solutions permettant des économies d'énergie et de créer des services adéquats.

Budget

Le montant de l'investissement est de 4,2 millions d'Euros. La Métropole Nice Côte d'Azur assume 50% du montant, le reste étant partagé entre les partenaires.

Rowana CHAAR

>> MARCHÉS PUBLICS

OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES

Eze : 120 K€ pour des travaux de voirie



Le réaménagement du chemin de Barnessa inférieur va être sécurisé.

Depuis 2014, la Métropole Nice Côte d'Azur a lancé, à la demande de la commune d'Eze, un vaste projet visant à élargir et à sécuriser le chemin de Barnessa inférieur, devenu pour beaucoup une voie de délestage de la moyenne corniche et dont l'état est sérieusement préoccupant.

L'an dernier, la commune a versé un fonds de concours de 50 K€HT à la Métropole pour accélérer le déroulement de ces travaux.

Cette année, la métropole n'a pas prévu de consacrer de budget à la poursuite de ce chantier, mais la commune a la possibilité de relancer

son intérêt sur ce dossier en lui proposant une offre de concours.

La commune va consacrer 120 K€ à la poursuite du projet de réaménagement du chemin de Barnessa inférieur.

Cette somme permettra à la Métropole de faire réaliser :

- Une longrine sur la partie ouest de la voie, de façon à sécuriser la circulation.
- La pose de glissières de sécurité en bois.
- La pose de trois grilles de réception des eaux pluviales.

- La création d'un mur de soutènement le long de la propriété Thys.

- Le reprofilage et la pose de nouveaux enrobés sur la voie.

A noter qu'à l'issue de cette troisième tranche de travaux, il ne restera guère que la pose de lampadaires d'éclairage public et un peu d'enrobés au sol pour terminer complètement ce chantier. Il devrait donc être clos en 2017.

Conseil municipal du 19 mai 2016

Nicolas LE BLAN

EZE

25 000 € pour un relais hertzien

La commune a confié au Sivom de Villefranche-sur-Mer la compétence « Vidéo-protection ». Celui-ci a passé une convention avec la société Imotis Conseil afin d'optimiser l'organisation et le fonctionnement sur les communes concernées.

Afin d'améliorer les performances et le fonctionnement du réseau de caméras de vidéo-protection sur la commune d'Eze, la société Imotis Conseil a recommandé la construction d'un relais hertzien, lequel serait positionné sur un terrain situé sur la commune voisine de La Turbie.

Ce point-relais hertzien sera implanté sur une parcelle située route de la Tête de Chien. Le coût du projet est évalué à 25 000 € HT comprenant :

- Le relais principal (poteau, antennes, armoire technique, onduleur).
 - L'équipement en antennes et accessoires des sites desservis (La Fornia, carrefour Gianton, Saint-Laurent d'Eze, église Notre-Dame).
- Conseil municipal du 19 mai 2016.*

ISOLA

333 955 € pour le centre de vacances

Début 2016, la commune a décidé de procéder à des travaux de réaménagement de la salle de restaurant du centre de vacances « Le Foehn ». Le montant en était estimé à 130 000 € HT.

Le projet a évolué avec :

- La création d'une terrasse extérieure accessible depuis la salle.
- Le remplacement des fenêtres existantes par des portes fenêtres.
- La mise en conformité de l'accessibilité aux

PMR à la salle de restaurant et à la terrasse extérieure.

Le nouveau coût estimatif de l'investissement est de 333 955 € HT y compris la maîtrise d'œuvre, les missions diverses, l'audit énergétique ... et les imprévus.

Conseil municipal du 10 mai 2016.

19 430 € HT pour la mise aux normes des installations électriques

Le bâtiment de l'école primaire Les Cabris à la station d'isola 2000, dont la construction date de 1978, nécessite des travaux de mise aux normes des installations électriques existantes. Un investissement estimé 19 430 € HT.

Conseil municipal du 10 mai 2016.

Pour plus d'informations,
Utilisez ce FLASHCODE



NOS ECHOS

SOPHIA-ANTIPOLIS – RECRUTEMENT TRU.

Pour la deuxième année, The Recruiting Unconférence casse les codes avec une rencontre qui met en avant les échanges à travers des ateliers et sans cadre formel. Parmi les débats au programme : « *Recrutement, y'a pas que le salaire qui compte !* », « *Recruter sans LinkedIn et Viadeo, est-ce possible ?* ». Rendez-vous le jeudi 9 juin de 8h30 à 12h30 sur le campus du Skema.

NICE – SOLIDARITE
Yoga géant.

Pour soutenir la prévention du cancer du sein et du col de l'utérus, SOS cancer du sein organise un cours de yoga le samedi 28 sur le cours Saleya à 10 heures. Il sera demandé 5 € de don participatif, t-shirt et encas seront offerts.

NICE – TOURISME
Lou Passagin.

Pour traverser le port de Nice, la liaison est de nouveau mise en place pour la quatrième année consécutive durant l'été. La navette effectuera des rotations tous les jours, durant quatre mois, de 10 heures à 19 heures entre la darse Charles Felix et le quai d'Entrecasteaux. L'an dernier, le Ratapignata, qui effectue la traversée, a été équipé de deux moteurs électriques immergés répondant aux exigences du développement durable. Lou Passagin a connu un record de fréquentation avec 56 185 passagers transportés.

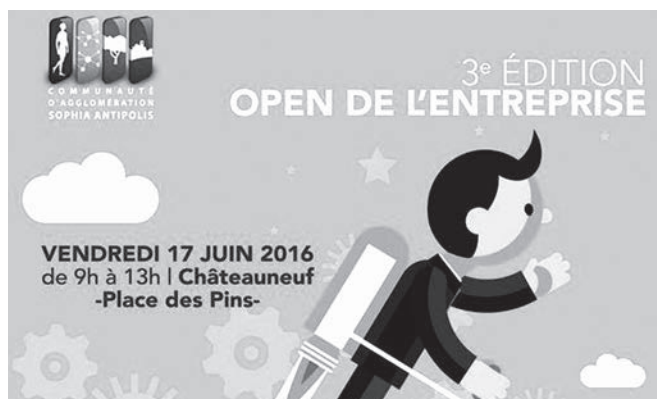
NICE – ROUTE

Structuration du secteur Eco-Vallée.

Inaugurée le 13 mai, la voie des 40 mètres, axe majeur et structurant de la Plaine du Var au cœur de l'Eco-Vallée, relie Saint-Augustin (Aéroport, Les Moulins, Nice Méridia) à l'Eco-Quartier Saint-Isidore et aux grands axes routiers (A8, RM 6202). Elle accompagne le développement de projets essentiels pour la Métropole. La voie permet aussi une meilleure desserte du stade Allianz Riviera pour l'Euro 2016.

SOPHIA-ANTIPOLIS – INNOVATION
Le pôle SCS reconnu.

Dans le cadre du 21^{ème} Appel à Projets du Fonds Unique Interministériel, quatre projets collaboratifs innovants labellisés par le Pôle SCS ont été sélectionnés pour financement. Ils représentent un montant total de dépenses de R&D de près de 15 M€ et recevront, grâce au soutien de l'État et des collectivités territoriales, plus de 6 M€ de subventions. Ils associent dix PME, un ETI, cinq groupes industriels, neuf laboratoires de recherche et deux groupements institutionnels.

TOUT POUR LANCER
SON ENTREPRISE

Après deux éditions réussies, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la Maison de l'Emploi et Initiative Agglomération Sophia Antipolis co-organisent pour la troisième fois l'Open de l'entreprise le vendredi 17 juin de 9h à 13h à Châteauneuf

sur la place des Pins.

Les porteurs de projets ou entrepreneurs pourront, quel que soit l'état d'avancement de leur société, venir rencontrer des experts bénévoles. Ils répondront individuellement aux questions. Les acteurs institutionnels de

l'accompagnement à la création d'entreprise seront présents (Chambres Consulaires, Pôle Emploi...), ainsi que de nombreux professionnels (experts comptables, avocats, assureurs, organismes financiers, organismes sociaux, réseaux associatifs...).

Les entrepreneurs pourront apprendre à consolider leur statut juridique : statuts, contrats commerciaux, contrats de travail, appréhender les risques (responsabilité professionnelle, prévoyance, protection de patrimoine...), présenter le projet à des organismes financiers (banques, plateformes, crowdfunding...), questionner des experts en ressources humaines, marketing, réseaux sociaux, web, e-reputation...

Par Julie PALMERO

UNE NOUVELLE PAGE
POUR LE FESTIVAL

La lecture sera une nouvelle fois à l'honneur du 3 au 5 juin au cœur du vieux Nice sur la place Gautier, la place du palais de justice ainsi que sur le boulevard Jean-Jaurès à l'occasion du Festival du livre de Nice. Ce sont près de deux cents auteurs qui donnent rendez-vous pour fêter les livres et les mots dans une immense librairie à ciel ouvert. Un programme riche autour de la thématique : « *Leçons d'histoires* ». Jean-Christophe Rufin, médecin, écrivain et diplomate français, sera le président d'honneur de cette édition.

Il présentera son dernier ouvrage, *Les Naufragés* et autres histoires qui reviennent de loin. Le Forum des auteurs installé place Pierre Gautier proposera en continu des interviews d'auteurs et des débats animés par Patrice Zehr, journaliste, Michel Field, journaliste et écrivain, et Olivier Biscaye, journaliste. Des lectures et animations musicales dans la ville sont également au programme. Parmi les auteurs présents cette année : Éric-Emmanuel Schmitt, Michel Field, Boris Cyrulnik mais aussi Didier Van Cauwelaert.

NOS ECHOS

FRANCE – EMPLOI
Reprise.

Observée depuis fin 2014, la reprise de l'emploi salarié se confirme au 1^{er} trimestre 2016 avec 24 400 créations nettes enregistrées dans les secteurs marchands sur le trimestre d'après les premières estimations du ministère, soit une hausse de +0,2 %. La progression a été particulièrement forte et accélère même dans le secteur tertiaire qui a créé 38 800 postes, soit la plus forte hausse depuis mi-2011. L'emploi dans l'industrie et la construction restent en revanche en repli.

GRASSE – TERRITOIRE
Contribuer à une économie dynamique et innovante.

Pour préparer la première conférence régionale et contribuer au schéma régional de développement économique, La Chambre régionale va à la rencontre des entreprises de l'économie sociale et solidaire en PACA. Une large consultation pour aboutir à une plateforme de propositions avec deux étapes déjà effectuées à Aubagne et Sisteron. Les deux prochaines : Grasse le 1^{er} juin et Cavillon le 10 juin.

AD AFFRESCO : LA PASSION DU PATRIMOINE

L'entreprise créée par Pierre Testud en 1996 restaure et conserve les bâtiments dans les Alpes-Maritimes. Et bientôt à l'étranger !

Pierre Testud a toujours voulu œuvrer dans la restauration et la conservation des bâtiments. Alors ce Niçois de naissance a étudié ces disciplines artistiques dans sa ville puis à Venise : « J'étais encore en études dans la cité des Doges quand j'ai créé mon entreprise, à l'âge de 22 ans, raconte l'entrepreneur dans son show-room de la rue de la Buffa. Puis, à 26 ans, j'ai créé AD AFFRESCO. Cela veut dire "à la fresque". Les Italiens disent qu'ils peignent "ad affresco" (sur un mortier frais). Cette peinture se fait avec des pigments naturels. Il y a un lien avec la technique de la fresque, peu connue des Français. C'est comme faire de la peinture à l'huile et de l'aquarelle. Il faut être à la fois maçon et peintre ».

L'entreprise conserve et restaure le bâti ancien à Nice et dans le département, de Menton à Cannes, ainsi que dans les vallées : « Nous faisons du ravalement, de la feuille d'or, des moulages, de la marbrerie, tous les métiers d'art du bâtiment... Tout, sauf l'électricité et la plomberie ».

« LA RESTAURATION EST TRÈS PROCHE DE LA MÉDECINE »

Venise n'est-elle pas la ville idéale pour apprendre l'art de restaurer ? « En effet, j'ai eu là-bas une vision de ce qu'est le patrimoine, poursuit Pierre Testud. On y apprend l'humilité. La restauration est très proche de la médecine, c'est la même déontologie. Si un médecin soigne un clochard, il va d'abord le nettoyer avant de le soigner. On guérit, on stoppe ou on retarde le vieillissement. Il faut une vision très scientifique et philosophique de l'objet. Il n'est pas rare qu'on



Pierre Testud restaurant les vestiges datant de 1530 d'un décor mural, peint dans l'Eglise paroissiale Saint-Roch de La Penne.

ait plusieurs époques sur la même œuvre et on peut les conserver toutes ».

La section déco vers l'exportation

De tous les nombreux bâtiments rénovés à Nice, Pierre Testud a du mal à choisir un préféré : « Je les aime tous, mais s'il faut en citer quelques-uns, je dirais la mairie de Nice (lire ci-dessous), l'église du Vœu, un des plus beaux actuellement, avec une approche ésotérique du chantier. L'église était triste, grise. Nous avons apporté d'autres couleurs. Je peux citer aussi le Gloria Mansions, un chantier à 500000 euros, le Grand Escorial ou les trompe-l'œil du parking Sulzer. Mais je peux aussi bien aimer un chantier de 700 euros pour une fresque datant du XVI^e siècle ».

En 2014, afin de développer l'entreprise, Pierre Testud a décidé de la sectoriser : « J'ai créé un groupe formé de trois entreprises :

AD AFFRESCO, qui est dédiée aux copropriétés (ravalements traditionnels et modernes), Arts Décoratifs AFFRESCO, spécialisée dans les métiers d'art du bâtiment comprenant moulage, trompe-l'œil, ornementation, conservation et restauration du patrimoine architectural, colorimétrie, stratigraphie, laboratoire d'analyses, dorure, mosaïque. Et Ateliers Décoratifs AFFRESCO, service administratif et juridique du groupe ».

Fort de ses réussites à Nice et dans les Alpes-Maritimes, Pierre Testud ne compte pas s'arrêter là : « Nous avons pour projets la rénovation de l'extérieur de l'hôpital Saint-Lazare à Tende, la chapelle de la Garoupe à Antibes et des trompe-l'œil dans l'arrière-pays. Enfin, notre section déco va s'exporter à l'étranger avec une petite équipe pour des monuments, des fresques ou de la feuille d'or ».

Pierre BROUARD

LE PATRON



Pierre Testud

- 46 ans,
- Né à Nice
- Vit maritalement, deux enfants

Etudes à Nice puis à Venise de restaurateur-conservateur pierres, stuc et fresques

1992 : crée son entreprise à Nice tout en étudiant

1996 : crée AD AFFRESCO

RESTAURATION



Pierre Testud travaillant un décor de la chapelle Saint-Michel de La Brigue.

LES CHIFFRES

3,5 M€ de chiffre d'affaires

19 salariés (total groupe)

3 entreprises

3 bureaux

REGARD SUR LE DROIT ET LES DÉMONS DE L'ÉTHIQUE ANIMALE

Qu'il s'agisse du droit lui-même ou des domaines qu'il est susceptible d'administrer, les sciences n'ont pas fini de se débattre avec les questionnements éthiques. Les dilemmes posés par la rencontre entre l'éthique animale et les lois humaines n'échappent pas à ce schéma.

En effet, la souffrance animale est un sujet d'actualité qui occupe le terrain médiatique, mais trouvant depuis longtemps un traitement philosophique¹. Sommes-nous complices de la barbarie dont sont victimes les animaux, tel qu'a pu l'affirmer la presse très récemment² ? Une réflexion éthique se saisit de cette souffrance, apparaissant comme l'enjeu symétrique de la qualité de la conscience humaine.

Science sans conscience n'est que ruine de l'âme. Cette formule rabelaisienne est une célèbre signature du courant humaniste. Elle porte certaines clefs de l'éthique animale mais aussi, paradoxalement, ses démons. Notre droit repose sur une conception de l'Homme dont il fait la promotion, notamment au travers de la doctrine fondamentalement humaniste de l'autonomie de la volonté : la volonté est au cœur de l'Homme, et l'Homme est au cœur de tout. Le droit a longtemps fait de ce paradigme ses lettres de noblesse, mais si la dignité due à l'Homme est prégnante, qu'en est-il de celle due par l'Homme aux choses soumises à sa volonté ? La place des animaux est souvent restée invisible dans ce monument qu'est l'humanisme. D'aucuns diront même que « l'abattoir est sa meilleure invention car l'entreprise meurtrière qu'il y établit n'est guettée par aucun des deux poisons qui pourrait l'épuiser : la lassitude et la culpabilité »³. C'est ce qui est dénoncé aujourd'hui dans les scandales des abattoirs, au travers d'images chocs révélées au grand public. Ce qui a été baptisé la violence de l'humanisme⁴ pousse l'Homme à s'interroger sur l'indignité de son propre comportement, ainsi que sur son rapport aux animaux.

La conception juridique de l'animal appartient à une compré-

hension qu'on pourrait qualifier de schizophrénique. Considéré comme un être sensible bénéficiant d'un régime de protection, l'animal est aussi un bien susceptible d'appropriation, ce qui le prive de la reconnaissance d'une forme de personnalité. Il est inévitablement soumis au bon vouloir des sujets de droit. La lecture des différentes dispositions normatives, dispersées dans différents Codes, et de la jurisprudence est symptomatique de cette dichotomie.

Son identité est polymorphique. Domestiqué, il est cet être d'émotions dont l'Homme apprécie la compagnie, soigné, aimé et dont

souffrance inutile, et destruction volontaire et sans nécessité d'animaux, un couvoir breton dont les méthodes d'élimination des poussins mâles consistaient : soit en le broyage des animaux conscients et vivants, soit en l'étouffement dans des sacs poubelles. La juridiction vise notamment le nouvel art. 515-14 du C. civ. en rappelant que le poussin est un être doué de sensibilité, et s'appuie sur les normes imposées en matière d'abattage pour affirmer « une obligation de rechercher et mettre en œuvre une mesure supprimant tout risque de souffrance préalable à la mise à mort des poussins qui doit être immédiate ». Le Tribunal motive la condamnation en s'in-

qui anime l'éthique animale réside dans une valeur plus métaphysique, celle qui donne un sens aux gestes de l'Homme. En l'occurrence, que dit notre droit sur ce que nous nous autorisons à infliger à ceux qui n'ont pas voix au chapitre ? La promotion de la cause animale est indubitablement consubstantielle à celle d'un modèle d'Humanité plus ambitieux. Un mouvement est en marche, au travers d'une croissante réceptivité institutionnelle⁹, démontrant que les âmes sensibles ne sont pas les seules à déplorer la condition pour le moins décevante des animaux dans nos sociétés modernes.

Néanmoins, c'est avec un excès de timidité, voire avec crainte ou frilosité parfois, que le droit œuvre vers plus de progrès. Le projet éthique du droit reste lent et laborieux. Si l'espoir d'une meilleure conscience est bien présent, il faut néanmoins regretter que « les animaux devront encore patienter avant que cesse leur enfer »¹⁰.

« CONSIDÉRÉ COMME UN ÊTRE SENSIBLE, L'ANIMAL EST AUSSI UN BIEN SUSCEPTIBLE D'APPROPRIATION »

la valeur affective est revendiquée devant les tribunaux. Sauvage, il est assujéti à une logique de protection et de gestion des stocks et du patrimoine naturel. Quand il devient une denrée dont la valeur est économique et industrielle, sa destinée nourrit des appétits moins préoccupés par son bien-être que par sa productivité. Le droit fait donc la part des choses selon l'acception concernée. Toutefois, les récents scandales liés à l'alimentation et au traitement des animaux d'élevage ont brouillé le sens de ce discernement. L'évolution des mœurs aidant, le juge se préoccupe plus volontiers de la souffrance animale. Il statue aussi bien sur le sort des animaux les mieux lotis, consacrant ainsi l'attachement d'un maître à son chien qui est « un être vivant, unique et irremplaçable, et un animal de compagnie destiné à recevoir l'affection de son maître, sans aucune vocation économique »⁵, que sur la mise à mort des poussins d'élevage.

C'est ainsi que le 8 mars dernier⁶, le Tribunal correctionnel de Brest a condamné, notamment pour mauvais traitements d'animaux et

tréasant précisément au bien-être de l'animal, estimant que « destiné à devenir un poulet de chair, cette destination ne peut lui enlever cette capacité à ressentir dès sa naissance par éclosion, capacité qu'ont de nombreux animaux, des agressions, des situations stressantes, contraires à son bien-être et paradoxalement tout aussi stressantes pour son développement futur même s'il est destiné à mourir très rapidement par euthanasie ».

On le voit, si l'animal domestique est unique aux yeux de son maître, tel n'est pas le cas des animaux d'élevage. Pourtant l'évolution contemporaine du droit interroge de plus en plus sur la considération de la cause animale et de l'élaboration souhaitable d'un statut *sui generis*. Cette problématique a son poids pratique et écologique, quand on sait que 65 milliards d'animaux sont destinés chaque année à l'industrie alimentaire dans le monde⁷, que la France compte 63 millions d'animaux domestiques⁸, sans compter les centaines de millions de sujets livrés à l'expérimentation scientifique ou à l'industrie de la fourrure... Mais la valeur intrinsèque du questionnement

1. V. not. VOLTAIRE, *Pensées végétariennes* ; P. SINGER, *La libération animale* ; J. DERRIDA, *L'animal donc je suis*.
2. Une Libération, 17 mai 2016.
3. FL. BURGAT, Préface, *La violence de l'humanisme*.
4. P. ROUGET, *La violence de l'humanisme*.
5. Civ. 1^{re}, 9 déc. 2015, pourvoi N° 14-25910.
6. D. Actu. 14 avril 2016.
7. Le Monde, « Avant d'être cancérogène, la viande est polluante pour la planète », 30 oct. 2015. Adde F. NICOLINO, *Bidoche, L'industrie de la viande menace le monde*.
8. Enquête FACCO/TNS SOFRES mai 2015.
9. Cf. not. Plan d'action pour le bien-être des animaux 2016-2020 présenté par S. LE FOLL le 5 avr. 2016. Adde depuis le 1^{er} janv. 2016, l'ordonnance N°2015-1243 du 07 oct. 2015 relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie.
10. P. ROUGET, *La violence de l'humanisme*, p. 149.



Hania KASSOUL
Doctorante



MYRIAM EL KHOMRI ET THIERRY BRAILLARD RENCONTRENT LES ACTEURS DE L'EURO 2016

A quelques jours de l'Euro 2016 (10 juin-10 juillet), Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue Social, et Thierry Braillard, secrétaire d'État chargé des Sports, se sont rendus à Nice pour rencontrer les acteurs économiques locaux impliqués dans la réussite de l'événement.

Au Novotel de l'Arenas, ils ont rencontré les bénéficiaires du dispositif « Cuisine mode d'emploi ». Cette formation permettra aux personnes éloignées de l'emploi d'intégrer un poste lors de l'Euro 2016. Cet organisme de formation mis en place par Thierry Marx, chef étoilé, s'est associé au Fond national d'Assurance Formation de l'Industrie Hôtelière (FAFIH) et à Pôle emploi. Il formera jusqu'à 200 personnes aux métiers de l'hôtellerie-restauration, un secteur particulièrement mobilisé autour de l'événement.

Au sein du stade de Nice, dans une salle du Musée national du Sport, les ministres ont ensuite assisté à une table ronde sur l'impact de l'Euro 2016 dans l'économie et l'emploi local en présence d'acteurs pleinement mobilisés pour cet événement (Etat, collectivités locales, acteurs économiques – entreprises, consulaires, Pôle emploi, mission locale, organismes de formations...).

Les chiffres de « 81 millions d'euros de retombées pour la ville et de 200 000 visiteurs » ont été confirmés par Jacques Kotler (CCI, référent UEFA pour l'Euro 2016), ainsi que ceux



Myriam El Khomri et Thierry Braillard remettent des billets de l'Euro à Alain Carrière, vice-président général de l'association niçoise La Semeuse.

de 400 emplois prévus (manutentionnaires, chauffeurs, serveurs, hôtesse, monteuses de structures) plus 433 emplois prévus dans la sécurité dont 325 hommes et 88 femmes et 20 agents spécialisés cynophiles. Ghislaine Elle-na (Pôle Emploi) a annoncé des propositions d'emploi pour 90 personnes. Manuel Dureuil (UNSS, vice-président du CDOSS) a parlé du rôle économique du sport : « Si la femme est l'avenir de l'homme, le sport est l'avenir du tourisme » et a demandé au ministre « comment pérenniser les emplois créés pendant l'Euro ? ». Suite aux encouragements d'Yvon Grosso, président de l'UPE 06 à Myriam El Khomri : « Je voudrais dire du bien de votre loi, tenez bon, mais c'est dommage de l'avoir faite en fin de mandat »,

Thierry Braillard a répondu : « En football, quand on est à la 80e minute, le match n'est pas terminé, il faut jouer jusqu'au bout. Nous espérons donc finir par gagner ».

Myriam El Khomri et Thierry Braillard, ont enfin remis les places de l'opération « Tous prêts » pour l'Euro 2016. Dans les Alpes-Maritimes, plus de 35 projets inscrits dans une démarche éducative, citoyenne et durable, sont mis en place, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avant et pendant la compétition. Ces projets, labélisés « tous prêts », mobilisent environ 800 jeunes en amont ou durant la compétition.

Pierre BROUARD

SAINT-MARTIN VÉSUBIE : L'UCPA PREND LES RÊNES DU PÔLE SPORT MONTAGNE



Le Pôle Sport Montagne de Saint-Martin.

Avec le lac artificiel de Roquebillière et l'ouverture programmée le 2 juillet de la station thermique et de remise en forme de Berthemont, ce secteur de la Vésubie offre déjà de belles possibilités de loisirs pour les vacanciers estivaux. L'offre va encore s'élargir avec le Pôle sports

Montagne de Saint-Martin Vésubie. Le président du conseil général Eric Ciotti, également président du syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblorre, va signer ce samedi en présence du maire de Saint-Martin Henri Giuge le

contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation et la maintenance de ce futur équipement avec le directeur général de l'UCPA, Guillaume Legaut.

Créée en 1965, l'UCPA est une association ayant pour but de faire de la montagne un terrain d'épanouissement pour la jeunesse et d'éducation au vivre-ensemble. C'est aujourd'hui le premier acteur national et principal partenaire des collectivités en matière de sports de nature. Au-delà de son expertise sportive reconnue, elle possède une solide expérience en ingénierie, gestion de centres sportifs dans les meilleurs spots de montagne et d'escalade (Chamonix, Ecrins, Verdon...), exploitation d'équipements

sportifs d'envergure (1er skatepark d'Europe et 1^{ère} patinoire de France à Marseille, mur d'escalade et piscine olympique à Dijon...) et de formation aux métiers de la montagne.

Dans le cadre du projet défini par le Département, l'UCPA assurera l'exploitation du Pôle Sports Montagne en lien étroit avec les acteurs du territoire : Bureau des guides, hébergeurs, restaurateurs, Parc Alpha, Station de la Colmiane, Centre Nordique du Boréon et Complexe thermal de Roquebillière. Ce complexe sportif de Saint-Martin offrira la possibilité de s'initier et de s'entraîner à toutes les activités de montagne en milieu indoor.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

reçues jusqu'au jeudi 11 heures 30.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

161356

VENTE AUX ENCHÈRES
LE 30 JUIN À 14H30

LIEU DE VENTE ET DÉPÔT DES CHÈQUES DE CONSIGNATION À 14H00
EN LA CHAMBRE DES NOTAIRES, 18 RUE DU CONGRÈS 06000 NICE

NICE 06100, « Le Cheverny », 11 avenue Sainte Colette,
Cimiez, Résidence standing au calme, vue dégagée, tout collectif

APPARTEMENT de 3 pièces
64,10 m² - Libre

Au 1^{er} étage : une entrée, un séjour, une cuisine, 2 chambres,
une salle de bains, un wc indépendant, rangements, balcon, terrasse,
une cave, un parking, un garage.

Classe énergie : E

MISE À PRIX : 187.000 €
CONSIGNATION : 37.400 €

VISITES :
lundi 13 juin de 11 h30 à 13h00
et le mercredi 22 juin de 13h30 à 15h00

RENSEIGNEMENTS :
Céline VABRE - Tél. 06.18.55.01.65
Me René JARDILLIER - Notaire, 6 rue des Phocéens 06000.

161511

VILLE DE BEAUSOLEIL

AVIS

Par Arrêté en date du 25 avril 2016, le Maire de BEAUSOLEIL a constaté que la parcelle non bâtie cadastrée section AI N°89, sise entre l'avenue des Pins et l'avenue Paul Doumer, était sans propriétaire connu et répondait à la définition des biens présumés vacants et sans maître au sens de l'Article L1123-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Dès lors, elle se trouve susceptible de faire l'ob-

jet d'un transfert de propriété dans le domaine privé Communal de BEAUSOLEIL. Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de 6 mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, le bien susvisé sera présumé sans maître au titre de l'Article 713 du Code Civil, et le Conseil Municipal pourra l'incorporer dans le domaine privé Communal.

161452

Par avenant N° 1 en date du 02.05.2016 au contrat de gérance consenti par la Société EFR FRANCE, SAS, dont le siège social est situé Immeuble Le Cervier B - 12 avenue des Béguines - Cergy Saint Christophe 95806 CERGY PONTOISE Cedex à la SAS SODI-SUD, ayant son siège social est situé à BRON (69500) 6 rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation, il a été précisé que le fonds de commerce de station-service est situé au 5-7 Place Franklin 06000 NICE (et non pas au 5-9 Place Franklin - 06000 NICE).

161496

PROFESSIONNEL ETANCHEITE ISOLATION PROJECTION - Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 €. Siège social : "Les Terrasses du Soleil" 782 Rte du Bord de Mer, 06270 VILLENEUVE LOUBET. RCS ANTIBES 802 281 857. Aux termes d'une délibération en date du 28/04/2016, l'A.G.E. a décidé d'étendre l'objet social aux activités de grossiste, importation et l'application de produits d'étanchéité et de modifier en conséquence l'Article 2 des statuts. **Pour avis. La Gérance.**

161585

PREFET DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DÉLÉGATION À LA MER ET AU LITTORAL

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES - AVIS

Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (Articles R2124-1 à R2124-12) relatif aux concessions d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports, le Préfet a reçu de la Société SIPARTECH SAS, une demande de concession pour la pose d'un câble à fibres optiques très haut débit, dans le cadre de la construction d'une liaison sous-marine de télécommunications entre MARSEILLE et MONACO.

Préalablement à l'ouverture de l'instruction administrative suivie d'une Enquête Publique, le Préfet des Alpes-Maritimes porte à la connaissance du public les caractéristiques principales du projet.

La Société SIPARTECH SAS afin de répondre aux besoins de communication internationale présente un projet de liaison sous-marine de télécommunications en fibres optiques entre MARSEILLE et MONACO, serti dans un seul câble ayant deux points d'atterrissage répartis sur chacune des deux villes citées jusqu'aux chambres des plages.

La demande de concession se situe depuis la Baie du Prado et se termine à la limite des Eaux Territoriales Françaises et Monégasques. Elle accueillera une chambre de plage et deux câbles téléphoniques sur le fond de la mer constitué de fibres optiques et armés, d'un diamètre hors tout de 43 mm. Les travaux de pose au niveau de la zone au large des Alpes-Maritimes s'effectuera en une seule étape et s'étendra au-delà des 12 milles nautiques.

La superficie totale de la concession correspond à 2.602 m².

161544

COMMUNE DE PEILLE (ALPES-MARITIMES)

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de l'enseigne « LA BOULANGERIE DE PEILLE » sis et exploité 6 place Carnot 06440 PEILLE consentie en date du 30 octobre 2013 par la COMMUNE DE PEILLE,

Hôtel de Ville, place Carnot 06440 PEILLE au profit de Monsieur Stéphane VASTEL, demeurant 466 route des Clues LA GRAVE 06440 PEILLE a pris fin le 30 novembre 2015.

161486

FIDAL
Société d'Avocat
2 Rue de la Mabilais
35042 RENNES CEDEX

FEDPA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200.000 €
Siège social : 26 boulevard de l'Oli
06340 LA TRINITE
973.802.481 RCS NICE

CAPITAL SOCIAL

Suivant décision de l'Associée unique en date du 05 avril 2016, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1.800.000 € pour le porter à 2.000.000 € par apport en numéraire ; la Présidente a constaté la réalisation définitive de cette opération le 05 avril 2016. **Pour avis.**

161453

TRANSFERT SIEGE SOCIAL : SAS GROUPE WIN - Capital : 10.000 € - Siège : 37 /41 Bd Dubouchage, 06000 NICE. RCS NICE N° 527 877 260. Suite au PV de l'AGE du 18/05/16, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 23/05/16 à Pôle d'excellence Jean Louis, 76 via nova, 83600 FREJUS et de modifier en conséquence l'Article 4 des statuts. Modification sera faite au RCS de NICE.

161545

TRANSFERT SIEGE SOCIAL : SASU MKM MERCATUS - Capital : 1.000 € - Siège social : 36 av du Dauphiné, 06000 NICE. RCS NICE N° 792 830 226. Suite au PV de l'AGE du 04/05/16, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 04/05/16 de 36 av du Dauphiné, 06000 NICE, au 73 Bd de Cimiez, Les Salons du Régina, 06100 NICE et de modifier en conséquence l'Article 4 des statuts. Modification sera faite au RCS de NICE.

161494

E.C.I.M.**European College of Integrative Medicine**
Société à responsabilité limitée**Au capital de 30.000 €****Siège social :****33 boulevard du Général Leclerc - BP 54****06240 BEAUSOLEIL****RCS 788 855 807**

PERSONNE HABILITÉE À ENGAGER LA SOCIÉTÉ : Madame Caroline HEALEY demeurant 2 rue Honoré Labande 98000 MONACO. Gérante de la Société E.C.I.M. SARL.

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2016, il résulte que : 1 - L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2015 font apparaître une perte de 9.865 €, a décidé une réduction de capital de 24.900 €, dont 9.865 € serviront à absorber les pertes, le reste étant restitué aux Associés. Le capital social actuellement fixé à 30.000 €, divisé en 300 parts de 100 €, est réduit de 24.900 €. Cette résolution ne pourra être effectivement prise en compte qu'à l'expiration du délai légal d'opposition des créanciers de 30 jours. L'Article 9 des statuts a été modifié en conséquence :

Ancienne mention : « Article 9 - CAPITAL SOCIAL - Le capital social est fixé à la somme de TRENTE MILLE EUROS (30.000 €). Il est divisé en 300 parts de 100 € chacune, numérotées de 1 à 300, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux Associés en proportion de leurs apports, savoir : Mme Caroline HEALEY à concurrence de deux cent quatre-vingt-dix-neuf parts, numérotées de 1 à 299, ci 299 parts - Mr Gilbert YERIKIAN à concurrence d'une part, numérotée 300, ci 1 part. Total égal au nombre de parts composant le capital social : 300 parts. Les Associés déclarent que ces parts sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes souscrites et libérées intégralement. » **Nouvelle mention :** « Article 9 - CAPITAL SOCIAL - Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLE CENTS EUROS (5.100 €). Il est divisé en 300 parts de 17 € chacune, numérotées de 1 à 300, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux Associés en proportion de leurs apports, savoir : Mme Caroline HEALEY à concurrence de deux cent quatre-vingt-dix-neuf parts, numérotées de 1 à 299, ci 299 parts - Mr Gilbert YERIKIAN à concurrence d'une part, numérotée 300, ci 1 part. Total égal au nombre de parts composant le capital social : 300 parts. Les Associés déclarent que ces parts sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes souscrites et libérées intégralement. » 2 - Compte tenu des opérations réalisées, il a été constaté que les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social. 3 - Le siège social a été transféré à NICE (06000) 8/8 bis boulevard Dubouchage à compter du 17 mai 2016. L'Article N° 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS : NICE.

www.petites-affiches.fr

161558

**CABINET SCHMELTZ**
Avocats au Barreau de Nice**Spécialiste en Droit des Sociétés**

EPS - SARL au capital de 82.000 €. **Siège social :** 43 Ch du Pain de Sucre 06800 CAGNES SUR MER - 529 203 796 RCS ANTIBES. **AUGMENTATION DE CAPITAL :** Par A.G.E du 12/04/16, les Associés ont : Décidé d'augmenter le capital social de 26.000 € pour le porter à 82.000 € par création de 2.600 parts nouvelles de 10 € de valeur nominale chacune, à libérer en numéraire ; réservé la souscription de l'augmentation de capital à la Société A.R DEVELOPPEMENT pour 26.000 € soit 2.600 parts correspondant à l'intégralité des parts à créer ; certifié exactes les déclarations concernant la souscription, la libération et la répartition des 2.600 parts telles que ces déclarations ont été faites par la Gérance de la Société en date du 11/04/16 faisant également état de la libération par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, à savoir un compte courant. En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés ont complété l'Art.6 des statuts relatif aux apports et modifié l'Art.7 des statuts relatif au capital social, ainsi qu'il suit : Article 6 - Apports - Formation du capital « .../ Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 12/04/16, le capital social a été augmenté d'une somme de 26.000 € en numéraire, pour être porté à 82.000 €. Ci : 26.000 € » Article 7 - Capital social Ancien : Le capital social est fixé à 56.000 €, divisé en 5.600 parts de 10 € chacune, et attribuées aux Associés en proportion de leurs apports respectifs. Nouveau : « Le capital social est fixé à 82.000 €. Il est divisé en 8.200 parts sociales de 10 € chacune, intégralement souscrites par les Associés et libérées, numérotées de 1 à 8.200 et réparties entre les associés en proportion de leurs apports. **Pour avis, La Gérance.**

161495

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information sur les époux

Nom et prénoms : Monsieur Jacques Augustin Marie Joseph BUROT Madame Michelle FAVIER épouse BUROT Domicile : NICE (06300), 35 Corniche André de Joly Date et lieu du mariage : MACON (71000), le 3 décembre 1956. Désignation du régime matrimonial : Régime de la communauté universelle. Informations sur le régime matrimonial. Clause d'attribution intégrale au conjoint survivant. Désignation du Notaire rédacteur de l'acte : Maître Charles BRICARD, Notaire à PARIS (1^{er}), 16 rue des Pyramides. Date de l'acte : 2 mai 2016. Informations sur l'opposition Nom et adresse du Notaire pour les oppositions : Maître Charles BRICARD, Notaire à PARIS (1^{er}), 16 rue des Pyramides. **Pour avis, Me Charles BRICARD, Notaire.**

161512

RECTIFICATIF - Suite à l'annonce N°161440 parue dans le présent journal du 19/05/16 il faut lire : Siège social et adresse du Président : 27 Chemin de l'Ibac, 06000 NICE.

161560

**CABINET SCHMELTZ**
Avocats au Barreau de Nice**Spécialiste en Droit des Sociétés**

NICE.PE - SARL au capital de 205.000 €. **Siège social :** 23, Bd Gambetta 06000 NICE 529 203 788 RCS NICE. **AUGMENTATION DE CAPITAL :** Par A.G.E. du 11/04/16, les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de 47.000 € pour le porter à 205.000 € par création de 4.700 parts nouvelles de 10 € de valeur nominale chacune, à libérer en numéraire. Par déclaration en date du 28/04/16, M. Serge ALHADEFF, Gérant de la Société, a déclaré que les 4.700 parts ci-dessus, représentant l'augmentation de capital, avaient été intégralement souscrites et libérées de leur valeur nominale par la Société A.R DEVELOPPEMENT. Par A.G.E. du 29/04/16, les Associés ont constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital. En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés ont complété l'Art. 6 des statuts relatif aux apports et modifié l'Art.7 des statuts relatif au capital social, ainsi qu'il suit : Article 6 - Apports - Formation du capital « .../ Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 29/04/16, le capital social a été augmenté d'une somme de 47.000 € en numéraire, pour être porté à 205.000 €. Ci : 47.000 € » Article 7 - Capital social Ancien : « Le capital social est fixé à 158.000 €, divisé en 15.800 parts de 10 € chacune, entièrement libérées, et attribuées aux Associés en proportion de leurs apports respectifs. Nouveau : « Le capital social est fixé à 205.000 €. Il est divisé en 20.500 parts sociales de 10 € chacune, intégralement souscrites par les Associés et libérées, numérotées de 1 à 20.500 et réparties entre les Associés en proportion de leurs apports. » **Pour avis, La Gérance**

161569

IN CORPORATE SOLUTIONS

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 200 €
Siège social : 16 rue Caïs de Pierlas
C/O Nice Contacts
06300 NICE (Alpes Maritimes)
532 242 815 RCS NICE

AVIS DE DISSOLUTION

L'Associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 29/04/16 la dissolution anticipée de la Société à compter du 29/04/16 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommé comme Liquidateur : Monsieur Frédéric ARAPI, demeurant à NICE (Alpes Maritimes) 13 Rue Vismara, C/O Laetitia VINCENTI a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à NICE (Alpes Maritimes) 16 rue Caïs de Pierlas - C/O Nice Contacts. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. **Pour avis, le Liquidateur.**

161559

**CABINET SCHMELTZ**
Avocats au Barreau de Nice**Spécialiste en Droit des Sociétés**

PEG - SARL au capital de 124.000 € - **Siège social :** 1257, rte de Pégomas - 06580 PEGOMAS - 529 203 770 RCS GRASSE. **AUGMENTATION DE CAPITAL :** Par A.G.E du 11/04/16, les Associés ont décidé, d'augmenter le capital social de 25.000 € pour le porter à 124.000 € par création de 2.500 parts nouvelles de 10 € du 28/04/16, Mr Serge ALHADEFF, Gérant de la Société, a déclaré que les 2.500 parts ci-dessus, représentant l'augmentation de capital, avaient été intégralement souscrites et libérées de leur valeur nominale par la Société A.R DEVELOPPEMENT. Par A.G.E. du 29/04/16, les Associés ont constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital. En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés ont complété l'Art.6 des statuts relatif aux apports et modifié l'Art.7 des statuts relatif au capital social, ainsi qu'il suit : Article 6 - Apports - Formation du capital « .../ Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 29/04/16, le capital social a été augmenté d'une somme de 25.000 € en numéraire, pour être porté à 124.000 €. Ci : 25.000 € » Article 7 - Capital social Ancien : « Le capital social est fixé à 99.000 €, divisé en 9.900 parts de 10 € chacune, entièrement libérées, et attribuées aux Associés en proportion de leurs apports respectifs. Nouveau : « Le capital social est fixé à 124.000 €. Il est divisé en 12.400 parts sociales de 10 € chacune, intégralement souscrites par les Associés et libérées, numérotées de 1 à 12.400 et réparties entre les Associés en proportion de leurs apports. **Pour avis, La Gérance.**

161501

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 mai 2016, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : LES POTAGEURS**Capital social :** 5.000 €**Siège social :** 30 rue Berlioz 06000 NICE**Objet :** Conception, installation et suivi de végétalisation urbaine.**Durée :** 99 années**Président :** Mme Nathalie ORVOEN, demeurant 30 rue Berlioz NICE

Conditions d'admission aux Assemblées Générales et d'exercice du droit de vote : Tout Associé a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par Mandataire, quelque soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, en cas de démembrement d'actions, le droit de vote reviendra au nu-propriétaire pour toutes les décisions collectives à caractère extraordinaire et à l'Usufruitier pour toutes les décisions collectives à caractère ordinaire.

Transmission des actions : Toute cession d'actions ayant pour effet l'admission d'un nouvel Associé est subordonnée à l'agrément résultant d'une décision extraordinaire de la collectivité des Associés.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de NICE. **Le Président.**

161551

METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

COMMUNE DE ROQUEBILLIERE

1^{ER} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ARRETE METROPOLITAIN PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ABROGATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE ROQUEBILLIERE

Par Arrêté Métropolitain en date du 24 mai 2016, Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné l'ouverture d'une Enquête Publique relative à l'abrogation du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de ROQUEBILLIERE pour une durée de trente et un jours (31), du 13 juin au 13 juillet 2016 inclus (à l'exception des samedis et dimanches).

A cet effet, monsieur Philippe MELLET, Officier de Marine en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur Titulaire, et Monsieur Paul-Denis SOLAL, Directeur de PME en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur Suppléant.

Les pièces du dossier d'Enquête Publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur seront déposés et consultables :

• **À la Mairie de ROQUEBILLIERE** : Place Corniglion Molinier, 06450 ROQUEBILLIERE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit : **Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30, et les mercredis de 8h30 à 12h00.**

• **À la Métropole Nice Côte d'Azur** : Service de la Planification, Immeuble « Cimes » - 5^{ème} étage - quartier Arènes - 455 Promenade des Anglais, à NICE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h45.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête contenant le rapport exposant les motifs et les conséquences juridiques de l'abrogation projetée et consigner ses observations sur les registres d'enquête, ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique : (date limite de réception des courriers adressés au Commissaire-Enquêteur le 13 juillet 2016) :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur

Abrogation du POS
Mairie de ROQUEBILLIERE - Place Corniglion Molinier - 06450 ROQUEBILLIERE
Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, à la Mairie de ROQUEBILLIERE, place Corniglion Molinier, 06450 ROQUEBILLIERE :

- Le lundi 13 juin 2016, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- Le vendredi 1^{er} juillet 2016, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- Et le mercredi 13 juillet 2016, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante: <http://www.nicecotedazur.org>

Le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est contenu dans le dossier d'abrogation du Plan d'Occupation des Sols, soumis à l'Enquête Publique. Ce dossier peut également être consulté à la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse indiquée ci-dessus.

A l'issue de l'Enquête Publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Mairie de ROQUEBILLIERE et à la Métropole Nice Côte d'Azur (Service de la Planification), aux adresses respectives et aux jours et heures habituels d'ouverture au public mentionnés ci-dessus.

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'abrogation du Plan d'Occupation des Sols de ROQUEBILLIERE.

L'autorité compétente pour prendre la décision de l'abrogation du Plan d'Occupation des Sols est la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du Conseil Métropolitain.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur - Direction Aménagement et Urbanisme - Service de la Planification (Téléphone : 04-97-13-38-48 ou 04-89-98-19-18).

161568

Par ASSP du 04/05/16, constitution d'une SAS dénommée : **French Touch Chauffeurs**. **Sigle** : FTC. **Capital** : 500 €. **Siège** : 1 Av Auguste Verola, 06200 NICE. **Objet** : Exploitation de véhicules de tourisme avec chauffeur et sans chauffeur. **Président** : Cédric PAYEN, 118 Av Ziem, 06800 CAGNES-SUR-MER. **Transmission des actions** : Clause d'agrément, Inaliénabilité des actions d'un an, Clause de préemption. **Conditions d'admission aux Assemblées** : Tout Associé peut participer ou être représenté. **Conditions d'exercice du droit de vote** : Chaque action donne droit à une voix. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** : RCS de NICE.

161565

RECTIFICATIF à l'annonce N° 150251 parue dans le présent journal daté du 22/01/15, il faut rajouter : Mme JEAN-BAPTISTE BOLO Maryline est révoqué de ses fonctions de Gérante à partir du 30/03/2012.

161574

Par acte SSP du 18/05/16, constitution d'une SCI dénommée : **TELSTIS**. **Capital** : 1.000 € divisé en 100 de 10 € chacune. **Siège** : 240 ch. des Pres, Barberis, 06270 VILLENEUVE LOUBET. **Objet** : La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir. **Gérant** : Mr Thomas BARBERIS, 240 ch. des Pres, Barberis, 06270 VILLENEUVE LOUBET. **Cession de part et agrément** : Toute cession de parts doit être constatée par écrit, soit par acte sous seing privé enregistré, soit par acte notarié. Les cessions de parts sont libres entre Associés. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'ANTIBES.

161588

RECTIFICATIF - A l'annonce 160679 parue dans le présent journal du 10/03/16, il fallait lire : Terrassement et aménagement.

161563



VILLE DE MENTON

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

NOM ET ADRESSE OFFICIELLE DE LA PERSONNE PUBLIQUE :

Ville de MENTON - 17 rue de la République - 06500 MENTON

POUVOIR ADJUDICATEUR DU MARCHÉ :

Monsieur le Député-Maire

Objet du marché :

Maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de différents travaux sur le bâtiment du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de MENTON.

Caractéristiques principales :

Études et mise en œuvre de différents travaux sur le bâtiment du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de MENTON :

- Electricité
- Climatisation
- Façades

Nature du marché : Prestations intellectuelles

Classification CPV : 71335000-5

Nombre de lots : Lot unique

Durée du marché : 30 mois

Mode de passation : Procédure adaptée

Tranches : Le marché comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle

Modalités : Budget du pouvoir adjudicateur. Paiement par mandat administratif à 30 jours

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Ceux fixés dans le règlement de la consultation

Critères de jugement des candidatures / des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse

geuse appréciée en fonction des critères fixés dans le règlement de consultation.

Une visite sur site est obligatoire.

Pour obtenir les renseignements afin d'effectuer cette visite, le candidat devra s'adresser à : Madame Mylène CASTEL - Service Bâtiments Communaux - Tél : 04 92 10 51 56 - Courriel : mylene.castel@ville-menton.fr

Conditions de retrait des documents :

Le dossier peut être obtenu auprès du Service des Marchés Publics de la Mairie de MENTON, 17 rue de la République - 06500 MENTON - Tél : 04 92 10 50 46 - Fax : 04 92 10 51 42 - Courriel : compub@ville-menton.fr

Date limite de réception des offres : 23/06/2016 à 16 heures

Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées :

Mairie de MENTON, Service des Marchés Publics - 17 rue de la République - 06500 MENTON

Tous renseignements peuvent être obtenus :

Renseignements d'ordre technique : Mairie de MENTON - Madame Mylène CASTEL - Direction des Bâtiments Communaux - Tél. : 04 92 10 51 81 - Télécopie : 04 92 10 50 98 - Courriel : mylene.castel@ville-menton.fr

Renseignements d'ordre administratif :

Mairie de MENTON - Service Marchés Publics - 17, rue de la République - 06500 - MENTON - Tel. : 04.92.10.50.46 - Fax.: 04.92.10.51.42 - Courriel : compub@ville-menton.fr

161589

AVIS DE CONSTITUTION - Aux termes d'un ASSP en date à CAGNES SUR MER du 25/05/16, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société à responsabilité limitée. **Dénomination** : MMS. **Enseigne** : EWIGO NICE **Siège social** : 52 Ch. du Vallon des Vaux, 06800 CAGNES SUR MER. **Objet** : La location et la location-bail de courte durée de voitures particulières et autres véhicules automobiles légers sans chauffeur. Le commerce et l'intermédiation commerciale pour l'achat-vente de voitures et de véhicules automobiles légers. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. **Capital** : 1.000 €. **Gérance** : Mr Charles MARIANI, demeurant 52 Ch. du Vallon des Vaux, 06800 CAGNES SUR MER, assure la Gérance. **Immatriculation** : Au RCS d'ANTIBES. **Pour avis. La Gérance.**

161552

AGT INVEST SARL au capital de 5.000 € « La Corne d'Or » 21, bd de la Corne d'Or à 06230 VILLEFRANCHE SUR MER. R.C.S. NICE 519 720 148. L'A.G. du 12 mai 2016 a accepté la démission de M. Jean-Noël FERRARA de son poste de Gérant à effet du même jour, Mme Huguette BESSI restant seule Gérante.

161554

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 mai 2016, Mme Marguerite CONSTANT, demeurant 10 Allée Monte Carlo 20600 FURIANI a donné à bail à titre de location-gérance à CERA STONE CARRELAGE, Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 €, 89 Contre Allée Boulevard Georges Pompidou, 518 238 563 R.C.S. ANTIBES, un fonds de commerce de NEGOCE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION et exploité à 89 Contre Allée Boulevard Georges Pompidou 06700 SAINT LAURENT DU VAR. Ladite location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 5 ans, à compter du 9 mai 2016 pour prendre fin le 8 mai 2021 renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des durées équivalentes. **Pour avis.**

161566

AVIS DE CHANGEMENT DE L'OBJET SOCIAL - SARL à Associé unique **CAVALE Capital** : 1.000 € - **Siège social** : Le Castel Provençal Bât. A2, 135 Av Ste Marguerite, 06200 NICE - RCS NICE N° 808 926 414. Aux termes du PV de l'AGE du 15/03/16, il a été décidé de l'extension de l'objet social à transaction sur immeubles et fonds de commerce. L'Art. 2 a été modifié en conséquence. Modification sera faite au RCS de NICE.

161593

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Alain GARRIGUE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Alain GARRIGUE, Marc DENAMIEL et François GARRIGUE, Notaires Associés", titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à ARLES SUR TECH (Pyrénées Orientales), 22, Avenue Alzine Rodone, avec bureau annexe à PRATS DE MOLLO LA PRESTE (Pyrénées Orientales), Le Foiral, soussigné, le 31 mars 2016, a été constituée une Société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : **La Société a pour objet** : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accès-soire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la Société. **La dénomination sociale est** : ALMAKTOUN 2016. **Le siège social est fixé à** : BEAULIEU-SUR-MER (06310) 11 bis, Rue Eugène Gauthier Le Conte de Nice. La Société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années. **Le capital social est fixé à la somme de** : MILLE EUROS (1.000 €). Les apports sont en numéraire. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des Associés. **Le premier Gérant de la Société est** : Mr Patrice Bernard Franck BARRAU-RIMBAUD, demeurant à BEAULIEU-SUR-MER (06310) 11 bis, Rue Eugène Gauthier Le Conte de Nice. La Société sera immatriculée au RCS de NICE. **Pour avis. Le Notaire.**

161493

H.E.L.L.O. - SCI à capital variable de 1.000 € - **Siège social** : 80 Rue Maréchal Joffre - 06000 NICE N° 792 525 792 RCS NICE. L'AGE du 19/5/16, à compter de cette même date : Transféré le siège social de la Société au 40/54 Avenue Sainte Marguerite, Galerie Araucaria, 06200 NICE, l'Article 3 des statuts étant modifié en conséquence. Pris acte de la démission de Monsieur LEPPLA Marc de ses fonctions de Gérant et a nommé en remplacement pour une durée indéterminée, Mme RICHART Nathalie demeurant 1429 Pershore Road, BIRMINGHAM B 30 2JL - Grande Bretagne. Mention en sera faite au RCS de NICE. **Pour avis.**

161488

Aux termes d'une délibération en date du 04 avril 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la SARL JMSM au capital de 400 €uros, **Siège social** : 23, rue Pastorelli - 06000 NICE, SIREN 488.350.653 RCS NICE, statuant en application de l'Article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé la poursuite de l'activité sociale. **Pour avis, la Gérance.**

161548

CASA PIZZA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 4, rue du 11 Novembre
06400 CANNES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CANNES du 20 mai 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CASA PIZZA
Siège social : 4, rue du 11 Novembre,
06400 CANNES

Objet social : La création et exploitation par tous moyens d'un commerce ambulancier de restauration rapide, pizzeria, plats cuisinés à emporter, vente de boissons non alcoolisées, sandwicherie, friagerie, kebab, pâtisserie.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 1.000 € en numéraire
Gérance : Monsieur Arnaud BAILLEUL, demeurant 4, rue du 11 Novembre, 06400 CANNES, assure la Gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES.
Pour avis. La Gérance.

161487

Société AXION

SARL au capital de 20.000 €uros
Inscrite au RCS de CANNES
sous le N° 801 017 625
Dont le siège est
22-24 avenue Montrose 06400 CANNES

Aux termes d'une délibération en date du 19 mai 2016, la collectivité des Associés a décidé à l'unanimité la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés. Le capital de la Société reste fixé à la somme de 20.000 €uros. La Société, constituée sous la forme d'une S.A.R.L., a adopté celle de la Société par Actions Simplifiée. Madame Catherine PHAM VAN, demeurant 32 rue Jean Michaut - 92330 SCEAUX, Gérante de la SARL, occupe maintenant les fonctions de Présidente de la SAS. Ont été nommés Commissaires aux Comptes : Titulaire : Monsieur Jérôme ROZIER, 37, rue de l'Eglise, 95150 TAVERNY. Suppléant : Monsieur Christophe GANSMANDEL, 59, rue de la Boétie, 75008 PARIS. **Le Président.**

161518

TRANSFERT SIEGE SOCIAL - SARL FRANCE PRO CONSEIL - Capital : 1.000 €
Siège social : 455 Promenade des Anglais, 06200 NICE - RCS de NICE N° 801 065 434. Suite au PV de l'AGE du 31/03/2016, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 31/03/16 de 455 Promenade des Anglais, 06200 NICE, 06200 NICE, à 58 Boulevard Rouvier, 13010 MARSEILLE et de modifier en conséquence les statuts. Modification sera faite au RCS de NICE.

161490

Aux termes d'un ASSP à ANTIBES, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société par Actions Simplifiée. **Dénomination sociale** : AYMI JV. **Siège social** : 1 bis rue de la République 06600 ANTIBES. **Objet social** : Le commerce de détail d'articles d'optique et lunetterie, médicale ou non, de matériel de précision. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS d'ANTIBES. **Capital social** : 5.000 €uros. **Transmission des actions** : La cession des actions à un tiers est soumise à l'agrément préalable des Associés. **Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout Associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Président** : VALENE SEGOND née PASTORINO Le Voltaire B 1 Avenue de Provence, 06600 ANTIBES. **Directeur Général** : JULIE BENDJAMA née SEGOND 270 Chemin Preynat, 06160 JUAN-LES-PINS.

161590

GFA Vergers

De Saint Gemme
Groupement Foncier Agricole
Au capital de 184.000 €uros
Siège social : 2 allée du Parson
Les Hauts De Vaugrenier
06270 VILLENEUVE LOUBET
440 476 299 R.C.S ANTIBES

REDUCTION DE CAPITAL

Aux termes d'un Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Décembre 2015, enregistré à SIE DE CAGNES SUR MER, le 17 Mars 2016, Bord. N°2016/117, Case N° 6, les Associés ont décidé de réduire le capital de 86.512 € et de le porter ainsi de 184.000 € à 97.488 €, par voie de retrait d'actif.

ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à la somme de 184.000 €.

NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à la somme de 97.488 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANTIBES. **Pour unique insertion. Le Notaire.**

161489

FIDUCIAL SOFIRAL**Société d'Avocats**

67 Bd du Point du Jour
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

SCI SERENITE

Société Civile Immobilière
Au capital de 600.000 €uros
Siège social : VILLENEUVE-LOUBET
(06270) 4 Allée des Mimosas
Les Hauts de Vaugrenier
RCS ANTIBES 798 806 790

Aux termes du Procès-Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2016 il a été décidé de transférer le siège social à VILLENEUVE-LOUBET (06270) 2 Allée de la Pinède Les Hauts de Vaugrenier 06270 VILLENEUVE-LOUBET.

Pour avis.

161542

Cabinet d'Avocat Isabelle PERTICA

14 rue Bayard - 31000 Toulouse

KOLTAN

Société par actions simplifiée
Au capital de 100.000 €
Siège social : 28 Bd Maréchal Leclerc -
06600 ANTIBES
797 454 253 RCS ANTIBES

Aux termes d'une décision en date du 10.03.2016, l'Associé unique a nommé la Société SECAD, SARL au capital de 167.000 € dont le siège social est 3 allées de la Corrèze, 31770 COLOMIERS, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 480 119 510 en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de la SARL CASAS VILLEMEUR JEAN- MARIE et Mr Adrien GAUPILLAT domicilié 12 rue Louis Renault, 31130 BALMA en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de Mme Isabelle POMMARRAT, pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'au 31 mars 2019.

161499

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 mai 2016, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SPL2B

Siège : SPL2B

Forme : Société Civile immobilière

Siège social : 117 Chemin du Tuf 06140 TOURNETTES-SUR-LOUP

Objet : Achat, location, vente immobilière.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 €

Gérant : Mme Sonia BERTHOU, demeurant 117 chemin du Tuf 06140 TOURNETTES SUR LOUP

Transmission des parts : Libre entre Associés. Soumise à l'agrément préalable de la collectivité des Associés par décision extraordinaire pour tout autres cessions.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de GRASSE.

La Gérance.

161491

AVIS DE CONSTITUTION : Création de la SASU EL WAEL Plomberie, selon acte SSP du 19/04/16 à CARROS. **Dénomination** : EL WAEL PLOMBERIE. **Siège social** : 554 chemin des Selves 06510 CARROS. **Capital variable** : 5.000 €. **Capital minimum** : 500 €. **Forme juridique** : SASU. **Objet** : Plomberie générale. **Durée** : 99 ans. **Exercice du droit de vote** : Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats où il est réservé à l'Usufruitier. **Transmission des actions** : Les actions se transmettent librement entre Actionnaires, entre ascendants et descendants, et entre conjoints. **Président** : Mr BOUGADOUHA Mohamed, demeurant 554 chemin des Selves 06510 CARROS, nommé pour une durée indéterminée. La Société sera immatriculée au RCS de GRASSE. **Pour avis.**

161498

RECTIFICATIF - Suite à l'annonce N°161247 parue dans le présent journal du 05/05/16 il fallait lire "Aux termes d'un ASSP en date du 25/03/2016". **Pour avis.**

161592



VILLE DE PEYMEINADE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
MARCHÉ À PROCÉDURE FORMALISÉE

Autorité régionale ou locale (remplace "Collectivité Territoriale")

Commune de PEYMEINADE, M le Maire
Service des Marchés Publics - 11, Boulevard du Général de Gaulle, 06530, PEYMEINADE, Téléphone : (+33) 4 93 66 62 38, Courriel : marchespublics@peymeinade.fr, Fax : (+33) 4 93 66 05 06, Code NUTS : FR823 <http://www.peymeinade.fr> - <http://peymeinade.e-marchespublics.com>
Services généraux des administrations publiques

OBJET : FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Description succincte : Procédure ouverte - Accord cadre à bons de commande pour l'achat de fournitures de denrées alimentaires pour la restauration scolaire (sans minimum ni maximum). Lancée pour une durée d'un an à compter de la notification. Possibilité de le reconduire 2 X 1 an. Pas de variante ni option. Opération décomposée en 6 lots comme suit : (possibilité de soumettre des offres pour tous les lots)

Lot N° : 1 VIANDE FRAICHE DE BŒUF (15111000)-

Lot N° : 2 VIANDE FRAICHE D'AGNEAU (15115100)

Lot N° : 3 VIANDE FRAICHE DE VEAU (15111200)

Lot N° : 4 VIANDE FRAICHE DE PORC (15113000)

Lot N° : 5 VIANDE DE VOLAILLE REFRI-GEREE (15112100)

Lot N° : 6 PAIN ET VIENNOISERIES (TRADITIONNEL) (15811100)

Informations complémentaires :

Le contrat s'inscrit dans un projet-programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non

Le marché est couvert par l'Accord sur les Marchés Publics : Oui

Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur
CONDITIONS DE PARTICIPATION

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au Registre du Commerce ou de la Profession

Liste et description succincte des conditions : - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux Articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail ;

Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; - Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Date limite de réception des offres : 21 juin 2016 à 12:00

Des échantillons sont demandés :

ATTENTION - DES ÉCHANTILLONS DEVONT ÊTRE LIVRÉS À LA CUISINE CENTRALE impérativement au plus tard : REMISE LE 21/06/2016 ENTRE 8H30 ET 12H00

SAUF POUR LE LOT 6 et uniquement pour ce lot : REMISE LE 22/06/2016 ENTRE 8H30 ET 10H00

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en mois : 6 (A compter de la date limite de réception des offres)

Modalité d'ouverture des offres Date : 22 juin 2016 à 10:30 Lieu : Mairie de PEYMEINADE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ville de PEYMEINADE - Service des Marchés Publics - 11, Bd Général De Gaulle - BP 51 - 06530 PEYMEINADE CEDEX - TEL 04 93 66 62 38 - FAX 04 93 66 05 06 - marchespublics@peymeinade.fr - <http://peymeinade.e-marchespublics.com>.

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice, 33 Boulevard Franck Pilatte BP 4179, 06300, NICE, T : (+33) 4 92 04 13 13,

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges en Matière de Marchés Publics, Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat Général pour les Affaires Générales - Bd Paul Peytral, 13282, MARSEILLE cedex 20, T : (+33) 4 91 15 63 74

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Tribunal Administratif de Nice, 33 Boulevard Franck Pilatte - BP 4179, 06300, NICE, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13,

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 19/05/2016

Envoi avis au BOAMP/JOUE le 19 mai 2016 n°16-72632 (Réf BOAMP)

Réceptionné par le JOUE le 19 mai 2016

161576

SOCIÉTÉ ANONYME
COMMERCIALE &
INDUSTRIELLE DE NICE

Capital social : 300.000 €
Siège social : Le Florian C -
10 Quai Papacino - 06300 NICE
RCS NICE B 954 801 262

AVIS DE CONVOCATION

Nous avons l'honneur de vous informer que les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME COMMERCIALE & INDUSTRIELLE DE NICE, sont convoqués au Siège social à NICE, 10 Quai Papacino "Le Florian C" 1^{er} étage : **Le jeudi 16 juin 2016 à 16 heures** en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et présentation des comptes de l'exercice 2015.

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice de sa mission et sur les conventions visées par la loi L 225-38 du Nouveau Code de Commerce.

- Approbation des comptes de l'exercice 2015 ainsi que des conventions sous-jacentes s'il y a lieu.

- Affectation des résultats.
- Décision relative à une distribution éventuelle de dividende.

- Fixation de la somme allouée au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence.

- Questions diverses.

Tout Actionnaire peut prendre part à cette Assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un Mandataire lui-même Actionnaire. Seuls seront admis à cette Assemblée les Actionnaires inscrits sur les registres cinq jours avant la réunion. Ceux qui ne pourraient ni y assister ni s'y faire représenter sont priés de bien vouloir retourner, après l'avoir complété et signé, le pouvoir que nous adressons avec les pièces annexées prévues par la réglementation en vigueur. Le texte de résolution ainsi que tous les documents qui seront soumis à cette Assemblée, seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des Actionnaires, au Siège social.

Le Conseil d'Administration.

161570

CONSTRUCTIONS TRANSACTIONS MEDITERRANEENNES - Société à responsabilité limitée au capital de 207.000 €. **Siège social** : Le Pont Saint Jean, 06230 SAINT JEAN CAP FERRAT 320 239 544 RCS NICE. Aux termes d'une délibération en date du 18/05/16, l'A.G.E. des Associés, statuant en application de l'Article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. **Pour avis. La Gérance.**

161571

JMT INVESTMENT - Société civile immobilière au capital de 50.000 € - **Siège social** : 17, rue Pertinax 06000 NICE. 451 092 225 RCS NICE. Aux termes d'une délibération en date du 12/05/2016, l'A.G.E. a décidé de transférer le siège social du 17, rue Pertinax, 06000 NICE au 15 rue Michelet, 06100 NICE, et de modifier en conséquence l'Art. 5 des statuts. Modification sera faite au RCS de NICE. **Pour avis. La Gérance.**

161517

Suivant ASSP en date du 20/05/16, constitution d'une SASU dénommée : **DZIGN4U** Capital : 1.000 €. **Siège social** : 3 Ch. de St-Michel, Villa Olympia, 06360 ÈZE. **Objet** : Conseil pour l'aménagement et l'ameublement d'espaces intérieurs, consultant en décoration, achat, revente de produits mobiliers y compris cuisines et salles de bains. **Président** : M. Romain LEITZ, 3 Ch. de St-Michel, 06360 ÈZE. **Transmission des actions** : Les actions sont librement cessibles entre Associés, mais elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers sans l'autorisation de l'AGE. **Conditions d'admission aux Assemblées** : Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son Mandataire et chaque action donne droit à une voix. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** : RCS de NICE.

161547



FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats

67 Bd du Point du Jour
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

RIVIERA EVASION

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 €

Siège social : CANNES (06400)

7 Boulevard Victor Hugo
RCS CANNES 495 349 441

Aux termes du P.V. des délibérations de l'AGE du 04/05/16, il a été décidé de transférer le siège social à LE CANNET (06110) 17 rue de Terrefail et ce à compter rétroactivement du 04/04/16.

161553

SARL à Associé unique - **L.COURTAGE** - Capital : 1.500 € - **Siège social** : 63 Rue de France, 06000 NICE RCS NICE N° 820 071 611 Aux termes du PV du Gérant du 23/05/2016, il a été décidé l'extension de l'objet social à courtage en opérations de banque et en services de paiement. Modification RCS de NICE.

161539

Par ASSP du 09/05/16, constitution d'une EURL dénommée : **EURL Scholar Idées**. Capital : 160 €. **Siège** : 214 Ch. des Tapets, 06580 PEGOMAS. **Objet** : Le soutien scolaire, l'ouverture aux arts, sciences et littérature. **Gérant** : William DANG VAN SUNG, 214 Ch. des Tapets, 06580 PEGOMAS. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** : RCS GRASSE.

<http://marchespublics.petites-affiches.fr>

161562

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 avril 2016, il a été constitué une Société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : LA FERIA
Capital social : 1.500 €
Siège social : 37, chemin de la Luona 06480 LA-COLLE-SUR-LOUP

Objet : La prestation et la location de matériel liées à l'événementiel, conseil et étude, installation et décoration.

Durée : 99 années

Président : Mme Isabelle LEFORESTIER, demeurant 37, chemin de la Luona 06480 LA-COLLE-SUR-LOUP

Transmission des actions : À l'exception des cessions ou transmissions à des Associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des Associés pris par décision collective à la majorité de 1/2 Associés présents ou représentés. Cet agrément peut également résulter d'une décision unanime des Associés dans un acte.

La Société sera immatriculée au R.C.S. d'ANTIBES.

Le Représentant Légal.

161586

SARL O₂ CANNES

Au capital de 1.000 €uros
Siège social : 33 Ch. des Fades 06110 - LE CANNET
RCS CANNES N° 492 319 504

MODIFICATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 mai 2016, il a été décidé, à compter du 24 mai 2016 :

De transférer le siège social de la Société O₂ CANNES du 33 Chemin des Fades au Cannet (06110) au ZI les Tourrades - Le Béal 2000 - Chemin de la Bastide Rouge - Bâtiment A à CANNES LA BOCCA (06150) ; de modifier les statuts de la manière suivante :

« Article 4. Siège social

Le siège social est fixé au ZI les Tourrades - Le Béal 2000 - Chemin de la Bastide Rouge - bâtiment A à CANNES LA BOCCA (06150). »

Le reste de l'Article 4 et les autres articles des statuts demeurent inchangés.

Pour avis et mention.

Le Gérant, Guillaume RICHARD.

161572

LOCACAMP'S

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2.000.000 €
porté à 3.000.000 €

Siège social : 29, chemin du Vinaigrier Parc Blanche de Castille, 06300 NICE
529 643 280 RCS NICE - 2011 B 00124
SIRET 529 643 280 00017 - APE 6910Z

AUGMENTATION DE CAPITAL

Par décision du 22/04/16 et enregistrée au Pole Enregistrement de NICE le 20/05/16, Bord. N°2016/1175, Case N°7, l'Associée unique a décidé une augmentation du capital social de 1.000.000 € pour passer ce dernier de 2.000.000 € à 3.000.000 € par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : **Ancienne mention :** Capital social : 2.000.000 €. **Nouvelle mention :** Capital social : 3.000.000 €. **Pour avis, La Gérance.**

161573

SOCCKER PARK

SAS au capital de 80.195,60 €
Siège social : 15 Avenue de Lyon 06400 CANNES
523 860 658 RCS CANNES

Aux termes des décisions en date du 21 avril 2016, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société en numéraire d'un montant de 105.870,30 € pour le porter à 186.065,90 €, d'un montant en numéraire de 2.887 € pour le porter à 188.952,90 €, d'un montant de 7.314,30 € pour le porter à 196.267,20 € par l'émission d'actions nouvelles puis d'un montant de 555,40 € pour le porter à 196.822,60 € par l'émission d'actions nouvelles. Aux termes des décisions du Président en date du 26 avril 2016, il a été pris acte de l'augmentation de capital d'un montant de 2.165,20 € par l'émission d'actions nouvelles pour le porter à 198.987,80 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de CANNES.

161497

AVIS DE CONSTITUTION : Aux termes d'un ASSP en date à CAGNES SUR MER du 19/05/16, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société à responsabilité limitée. **Dénomination :** HOLDING PURE - **Siège social :** 19 Av Auguste Renoir, la Sainte Luce, Bureau 305, 06800 CAGNES SUR MER. **Objet :** Holding et gestion de filiales, Conseil en management et gestion d'entreprises, Prise de participation, Gestion de son propre patrimoine, Acquisition, administration sous toutes formes et vente de tous biens immobiliers. **Durée :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS **Capital :** 59 000 €. **Gérance :** Mr Raphael GUIGLI, demeurant Immeuble Le Victoria A - Résidence Les Fleurs Marines - 24 Avenue de Nice, 06800 CAGNES SUR MER, a été nommé Gérant. **Immatriculation :** Au RCS d'ANTIBES. **Pour avis. La Gérance.**

161556

COOPERATIVE AGRICOLE DU CANTON DE CAGNES-SUR-MER

Les Associés coopérateurs de la Coopérative Agricole du Canton de CAGNES-SUR-MER sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 6 juin 2016 à 18 h 00, au siège social, 29 avenue de la Gare, à CAGNES-SUR-MER.

A l'ordre du jour :

- Désignation des assesseurs,
- Adoption du Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale,
- Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2015,
- Vote des résolutions,
- Questions diverses.

161567

Par ASSP du 20/05/16, constitution d'une SARL dénommée : **HAMEAU RENOIR. Capital :** 5.000 €. **Siège :** 22 Rue Ferdinand Deconchy, 06800 CAGNES-SUR-MER. **Objet :** La promotion immobilière. **Gérant :** Guillaume CHAUSSE, 20 Rue Ferdinand Deconchy, 06800 CAGNES-SUR-MER. **Durée :** 50 ans. **Immatriculation :** RCS ANTIBES.

161561

DISSOLUTION - SARL F2P IMMOBILIER.

Capital : 7.622 €. **Siège :** 24 Av du 3 Septembre 06320 CAP D'AIL. RCS NICE 410 903 306. Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 30/09/11 les Associés ont décidé la dissolution de la Société à compter du 30/9/11 Monsieur PACCHINI Frédéric est nommé Liquidateur dont le siège est 20 place Jules Guesde, 30900 NIMES. C' est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NICE.

161500

Par acte SSP du 20/05/16, il a été constitué une SAS dénommée : **CATCHINGBOX - Capital :** 10.000 € - **Siège social :** 52 Bd Carnot, 06300 NICE - **Objet :** Marketing événementiel et location de matériels **Président :** M Ramzi KEFTI demeurant à 52 Bd Carnot, 06300 NICE - **Transmission des actions :** Les actions sont librement cessibles et transmissibles. **Conditions d'admission aux Assemblées :** Chaque action donne droit à son propriétaire à une voix lors des décisions collectives. **Conditions d'exercice du droit de vote :** Chaque action donne le droit de vote et à la représentation lors des décisions collectives. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE.

161510

AGENCE DE LA MER

Société à responsabilité limitée
Au capital de 15.244,90 €
Siège social :
24, Avenue Guy de Maupassant
06160 JUAN-LES-PINS
319 805 388 R.C.S. ANTIBES

Suivant Procès-Verbal en date du 17 mai 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social, à compter du 17 mai 2016.

En conséquence, l'Article 2 des statuts est devenu : Transactions et locations immobilières, gestion locatives.

La Gérance.

161594

CHANGEMENT OBJET SOCIAL : SARL CABINET SALMON - **Capital :** 255.000 € **Siège social :** 7 bd du Parc Impérial, 06000 NICE. RCS NICE N° 388 319 618. Aux termes du PV de l'AGE du 23/05/16, il a été décidé de changer l'objet social à syndic de copropriété. L'Article 2 a été modifié en conséquence. Modification sera faite au RCS de NICE.

161523

Par ASSP du 22/04/16, constitution d'une SARL dénommée NICE AZUR BTP, au capital de 20.000 €. **Siège :** 19 rue Maréchal Joffre, 06000 NICE. **Objet :** Construction, terrassement, Vrd, rénovation. **Gérant :** KHELIL Karim, 13 rue de l'Argilac, 06510 CARROS. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation :** RCS NICE.

161564

RECTIFICATIF à l'annonce N° 161353 parue dans le présent journal du 12/05/16, il faut rajouter : qu'après agrément du cessionnaire proposé par les associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

161513

KONI FRANCE

Société par Actions Simplifiée
Au capital ramené de 1.456.998 €uros
à 655.941 €uros
Siège social : Route Nationale 7
06270 VILLENEUVE LOUBET
036 020 709 RCS ANTIBES

Aux termes de décisions en date du 29 avril 2016, l'Associé unique a décidé une réduction de capital motivée par des pertes d'un montant de 801.057 €uros pour le ramener à 655.941 €uros.

En conséquence, les Articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Pour avis. Le Président.

161587

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel PIÉSSÉ, Notaire à NÉRIS-LES-BAINS (Allier), 29 rue du Commandant Goëtsch, le 22 novembre 2010, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par Monsieur René Roger GIRAUD et Madame Rosa MORENO, demeurant ensemble à CANNES (06400), 145 boulevard de la République. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Consultez
les appels d'offres
et MAPA du 06
et le JOURNAL
en ligne sur

www.petites-affiches.fr



>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

161591



VILLE DE PEYMEINADE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE - ART. 27 DU DÉCRET N°2016-360 DU 25/03/16

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de PEYMEINADE - Correspondant : M le Maire, 11, Boulevard du Général De Gaulle 06530 PEYMEINADE. Tél. : 04 93 66 62 38, Télécopieur : 04 93 66 05 06, marchespublics@peymeinade.fr - <http://peymeinade.e-marchespublics.com>

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services Généraux des Administrations Publiques.

Objet du marché :

LOCATION MATERIEL SON ET LUMIERE ET PRESTATION EN REGIE.

CPV - Objet principal :

32342410. L'avis implique l'établissement d'un accord cadre.

Durée de l'accord-cadre :

1 an(s).

Caractéristiques principales : Réaliser une prestation de location "son et lumière" et mise à disposition de technicien(s) régie pour les besoins de la Commune de PEYMEINADE. Assurer la fourniture éventuelle d'accessoires et d'éléments scéniques (rideaux, pendrillons...)

Ce marché doit comprendre les prestations suivantes : La livraison, l'installation sur place, la maintenance, le manœuvre du matériel par des techniciens régie avant (par exemple pour les balances et/ou répétitions) et pendant la manifestation, le démontage et l'enlèvement du matériel.

Accord cadre à bons de commande.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : LOCATION MATERIEL SON ET LUMIERE ET PRESTATION EN REGIE.

Nombre de reconductions éventuelles :

3. Refus des variantes.

Prestations divisées en lots :

Non. **Cautionnement et garanties exigés :** Aucun cautionnement ni garanties ne sont exigés

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent : Financement sur les ressources propres du budget principal de la ville

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Libre.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : l'Euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : Garanties et capacités techniques et financières et professionnelles

Situation juridique - Références requises : - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner. - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux Articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail ;

Capacité économique et financière - Références requises : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le

chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Référence professionnelle et capacité technique - Références requises :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; - Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ; - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ; - Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier : Une copie du "label prestataire de services du spectacle vivant" attribué par la Commission Nationale d'Attribution du Label de Prestataires Service des spectacles vivants ou équivalent.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Eléments dans le cahier des charges

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération. - Prix des prestations : 40% ; - Valeur technique : 55% ; - Performances en matière de protection de l'environnement : 5%.

Type de procédure :

Procédure adaptée. **Date limite de réception des offres :** 08 juin 2016 - 12:00.

Délai minimum de validité des offres : 90 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION ET DE DEPOT DES OFFRES : Ville de PEYMEINADE - Service des Marchés Publics - 11, Bd Général De Gaulle - BP 51 - 06530 PEYMEINADE CEDEX - TEL 04 93 66 62 38 - FAX 04 93 66 05 06 - marchespublics@peymeinade.fr - <http://peymeinade.e-marchespublics.com>. Le dossier de consultation est gratuit.

Renseignements Complémentaires : Service des Marchés Publics : A. ZAHNO Tél. 04.93.66.62.38

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 mai 2016 - **Référence BOAMP :** 16-71794

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 18/05/2016

161575

LEX RIVIERA
AVOCATSA.A.R.P.I. « LEXRIVIERA »
Maître Gilles TOBIANA

Avocat au Barreau de GRASSE
6 rue Jean Daumas, 06400 CANNES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 Mai 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAS SOFRONICIA

Enseigne : ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIANNE NICE SOPHIA ANTIPOLIS
Siège social : 11, rue des Petits Ponts à MOUGINS (06250)

Objet : En France et dans tous pays :

- L'enseignement, la formation professionnelle, la formation professionnelle continue, recherche en partenariat avec des institutions publiques et privées, activités sous toutes ses formes et sur tous supports de la sophrologie, et ce à destination de tout public, collectif et particulier. Cela peut s'effectuer en tout ou partie à distance.

- Spécialisation en sophrologie dans les champs médical et para médical, éducatif, sportif, préventif, social, artistique.

- Promotion, étude, développement, diffusion pratique, l'édition de revues et d'ouvrages professionnels ou techniques, l'animation et valorisation de la sophrologie, de ses différents champs et des techniques annexes

- Organisation et participation de conférences/manifestations en lien avec la sophrologie ou pouvant aider à la réalisation de l'objet de la SAS.

- Les locations et sous locations mobilières ou immobilières

- La vente permanente ou occasionnelle

161550

PURA VIDA

SCI au capital de 5.000 Euros

Siège social : 26 Avenue de Lowendal
75015 PARIS
488 239 534 RCS PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18/12/2015 à 10 heures et de l'acte sous seing privé en date du 18/12/2015 il résulte que le capital social a été augmenté pour être porté à 105.400 Euros. Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18/12/2015 à 15 heures 30 il a été décidé de transférer le siège social au 18 boulevard de la Reine Jeanne 06130 GRASSE. L'objet et la durée de la Société reste inchangée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La radiation sera effectuée au RCS de PARIS. La nouvelle immatriculation sera effectuée au RCS de GRASSE.

161492

M. MANESCOTTE (THIBAUT, JAMES, SERGE) né le 11 Février 1997 à NICE (ALPES MARITIMES) demeurant 13 Rue De L'Espère à CARROS (ALPES MARITIMES) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : NINON.

de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet ou susceptibles de contribuer à sa réalisation.

- Le tout directement ou indirectement au moyen de création de Société et groupements nouveaux, d'apport, de souscription, d'achat de valeurs mobilières et droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise en location ou location gérance de tous biens et autres droits

- Et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement ou l'extension de la Société

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital social : 1.000 €, libéré intégralement

ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Tout Associé a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par Mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Chaque Associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

TRANSMISSION DES ACTIONS

La cession d'actions à un tiers ou au profit d'un Associé est soumise à l'agrément préalable de la Société.

PRESIDENT DE LA SOCIETE : Pour une durée illimitée : Monsieur Yoann BERTEOTTI Né le 3 FEVRIER 1977 à ANTIBES (06) Demeurant 11 Rue des Petits Ponts à MOUGINS (06250)

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES
Pour avis. Le Président.

161508

Cabinet CASAGRANDE
& ASSOCIES

14 Bd Paul Doumer, 06110 LE CANNET

L'OFFICIEL DU BATEAU - SARL en liquidation au capital de 18.750 €. Siège : P.A. de la Siagne Technology Center 06210 MANDELIEU LA NAPOULE. 522 703 321 RCS CANNES. L'AG du 19.05.16 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. RAJAOFERA de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 19.05.16. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de CANNES.

161596

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM - Mme BRUZZISI Jeanine, née le 23/04/1964 à ANTIBES, de nationalité Française et demeurant 11 rue Edouard Sartorio, 06220 VALLAURIS, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de mes filles: BELGOURARI Loraine et BELGOURARI Romane nées le 15/01/2001 à NICE, celui de BRUZZISI.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE

OUVERTURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

Jugement du 19 mai 2016

161520 - **FORNARESIO Philippe Maurice Louis** - 416 Bd Léon Sauvan 06690 TOURRETTE LEVENS - RM NICE. Date de cessation des paiements le 13/05/2016. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

161521 - **ALLIANCE CAR 06** - SARL à Associé unique - 27 Bd de l'Ariane C/o Novaffaires 06300 NICE - 804 626 935 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 10/05/2016. Liquidateur Me Stéphanie Bienfait.

161524 - **PASTA ASSALIT** - SARL - 18 Rue Assalit 06000 NICE - 794 909 820 RCS NICE. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

161527 - **MEDIA PRESENT.COM** - SARL - 139 Av de la Californie 06200 NICE - 753 289 479 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 12/05/2016. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

161535 - **CABBE** - SARL - 1 Av Georges Drin Villa Fanny 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN - 480 793 173 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 2/05/2016. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

161536 - **ASTN ZAPPING** - SARL - 8 Av Auber 06000 NICE - 429 929 201 RCS NICE. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

161538 - **FISCHER Jean Luc Marcel** - 75 Bd Pasteur 06000 NICE - RM NICE. Date de cessation des paiements le 17/05/2016. Liquidateur Me Stéphanie Bienfait.

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE
DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

Jugement du 19 mai 2016

161522 - **AZUR HABITATION** - SAS à Associé unique - 997 Rue Antoine Peglion 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN - 798 814 372 RCS NICE. Mandataire judiciaire Me Jean Patrick Funel.

161525 - **LOCASUN** - SAS - 4 Rue St-Charles 06500 MENTON - 794 456 806 RCS NICE. Administrateur Me Faivre-Duboz Marie-Claire. Mandataire judiciaire Me Jean-Marie Taddei.

161526 - **AZZURA AUTOS RENT** - SARL

à Associé unique - 82 Bd de Cessole les Pergolas Bât. 1 06100 NICE - 794 493 304 RCS NICE. Mandataire Judiciaire Me Stéphanie Bienfait.

161528 - **ENTREPRISE BARRALIS** - SARL à Associé unique - 54 Rue Beaumont 06300 NICE - 539 424 150 RCS NICE. Administrateur Me Thomas Nathalie. Mandataire judiciaire Me Stéphanie Bienfait.

161529 - **VENTES-PLUS** - SARL - 2 Av Durante - Centre Mbe 188 C/o Mail Boxes Etc 06000 NICE - 534 564 836 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 13/05/2016. Mandataire judiciaire Me Jean Patrick Funel.

161530 - **MY MARKET RESEARCH AGENCY** - SARL à Associé unique - 7 Pl Île de Beauté C/o Sarl Avec 06300 NICE - 518 037 460 RCS NICE. Administrateur Me Thomas Nathalie. Mandataire judiciaire Me Jean Patrick Funel.

161531 - **R.C. DECORS** - SARL - 455 Pde des Anglais Immeuble le Quadra Chez Buro Business Services 06200 NICE - 512 706 631 RCS NICE. Mandataire judiciaire Me Marie Sophie Pellier.

161532 - **AUTO MOTO EMOTION** - SARL - 9 Rue Miollis 06000 NICE - 511 898 157 RCS NICE. Administrateur Me Faivre-Duboz Marie-Claire. Mandataire judiciaire Me Jean-Marie Taddei.

161533 - **CRISTAL BATIMENT** - SARL - 229 Av de la Californie 06200 NICE - 453 459 448 RCS NICE. Mandataire judiciaire Me Marie Sophie Pellier.

161534 - **DHARRY** - SARL - 9 Av du 3 Septembre 06320 CAP D'AIL - 487 929 226 RCS NICE. Mandataire judiciaire Me Marie Sophie Pellier.

161537 - **STELLA Christian** - 223 Rte de la Condamine 06500 CASTELLAR. Mandataire judiciaire Me Stéphanie Bienfait.

CLÔTURE
POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 17 mai 2016

161454 - **ETABLISSEMENTS PARIS** - SARL - 65 Bd René Cassin 06200 NICE - 955 801 931 RCS NICE.

161455 - **AQUABIKE** - SAS - 26 Rue de la Buffa 06000 NICE - 809 044 696 RCS NICE.

161458 - **ILI CONSTRUCTION** - SARL - 29 Rue Pastorelli - Nice Europe B C/o Service Conseil Vésubien 06000 NICE - 792 574 600 RCS NICE.

161459 - **LA FEE GOURMANDE** - SARL - Pl Laugier 06830 GILLETTE - 792 522 351 RCS NICE.

161460 - **ME.RI.TRANS** - SAS - 100 Bd Impératrice Eugénie Résidence l'Amazone 06200 NICE - 792 000 648 RCS NICE.

161461 - **NICE RECEPTIONS** - SARL - 6 Rue de France 06000 NICE - 753 088 574 RCS NICE.

161464 - **PACA ETANCHE** - SARL - 25 Rue Gén. Saramito 06300 NICE - 752 054 999 RCS NICE.

161465 - **LE SOLEIL DU MIDI** - SARL à

Associé unique - 46 Bd de Cimiez 06000 NICE - 533 911 772 RCS NICE.

161466 - **SOLUTION PORTAIL** - SAS - 40 Av Ste-Marguerite - Général. Araucaria C/o Assistance Formalités Juridi 06200 NICE - 532 702 719 RCS NICE.

161467 - **WEB'ESSOR** - SARL - 9 Rue Beaumont 06300 NICE - 538 176 389 RCS NICE.

161468 - **RAVAL-PEINT** - SARL - 14 Bd Raimbaldi C/o Dom's secrétariat 06000 NICE - 532 317 500 RCS NICE.

161469 - **SWEET HOME IMMOBILIER** - SARL - 16 Rue Alphonse Karr 06000 NICE - 531 846 673 RCS NICE.

161470 - **ADAM'S DECORATION** - SARL à Associé unique - 2 Rte de Grenoble 06200 NICE - 523 119 295 RCS NICE.

161471 - **ECB GROUP (ENGINEERING CONCEPT BUSINESS GROUP)** - SAS - 3 Av Santa Fior le Fiorita Bât. A 06100 NICE - 518 086 715 RCS NICE.

161472 - **ECB TEAM** - SAS - 3 Av Santa Fior le Fiorita Bât. A 06100 NICE - 517 608 410 RCS NICE.

161473 - **ACL DISTRIBUTION** - SARL - 15 Av Notre Dame Angle 6, Rue Hancy 06000 NICE - 513 463 968 RCS NICE.

161474 - **EURO-BTP** - SARL à Associé unique - 1 Rue Diderot C/o Mc Consult 06000 NICE - 512 192 402 RCS NICE.

161475 - **ICE BATIMENT** - SARL à Associé unique - 29 Rue Pastorelli 06000 NICE - 510 113 434 RCS NICE.

161476 - **MICRO-TECH CABLING** - SARL - 13 Rue de la Croix 06300 NICE - 509 267 910 RCS NICE.

161477 - **SARAH PHONE** - SARL - 24 Av St-Augustin 06200 NICE - 493 591 283 RCS NICE.

161478 - **LCnet SERVICES** - SARL - 5 Pl St-François 06000 NICE - 493 819 247 RCS NICE.

161479 - **CREA2WEB** - SARL - 68 Rue Auguste Pégurier 06200 NICE - 488 786 484 RCS NICE.

161480 - **LITTLE AFRICA TRAITEUR** - SARL - 43 Rue Arson 06300 NICE - 480 077 437 RCS NICE.

161481 - **ABD DISTRIBUTION** - SARL - 370 Rte de Grenoble 06200 NICE - 385 185 418 RCS NICE.

161482 - **BOULANGERIE PATISSERIE DES CASERNES** - SARL - Pl. du Cdt Regnier 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN - 805 750 395 RCS NICE.

161484 - **MIROITERIE FRANCO SUISSE** - SA - 4 Rue d'Autun 06000 NICE - 954 800 199 RCS NICE.

CONVERSION
EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 18 mai 2016

161502 - **ROSARI IT-SERVICES** - SARL - 12 Quai Papacino C/o Acrea 06300 NICE - 497 739 979 RCS NICE. Liquidateur Me Jean-Marie Taddei.

161503 - **ENTREPRISE ALBU** - SARL -

14 Av Jean Médecin C/o Service Conseil Vésubien 06000 NICE - 791 575 715 RCS NICE. Liquidateur Me Jean-Marie Taddei.

CLÔTURE DE LA PROCÉDURE DE
RÉTABLISSEMENT PROFESSIONNEL

Jugement du 18 mai 2016

161505 - **DERROISNE Franck Emile** - 1 Av Bellanda le Palais de l'Abbaye 06000 NICE.

INTERDICTION DE GÉRER

Jugement du 17 mai 2016

161457 - **AL BOURAQ TRANSPORT** - SARL - 33 Rue Arson 06300 NICE - 794 191 569 RCS NICE. Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce à l'encontre de **M Yassine ASSOUALE** pour une durée de 2 ans.

161462 - **ID TRAVAUX** - SARL à Associé unique - 15 Rue François Pellos 06000 NICE - 788 650 950 RCS NICE. Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce à l'encontre de **M Benjamin DIAN** pour une durée de 2 ans.

161463 - **ART DECO STAFF** - SARL à Associé unique - 11 Rue François Guisol 06300 NICE - 753 047 653 RCS NICE. Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce à l'encontre de **M Cyril PIAZZA** pour une durée de 4 ans.

161483 - **MERESSE Stéphane** - 853 Rte des Baisses 06390 COARAZE - Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce pour une durée de 5 ans.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DE COLLOCATION

Jugement du 18 mai 2016

161507 - **APPLICATIONS TECHNIQUES DU STORE** - SARL - 62 Av Virgil Barel 06300 NICE - 382 658 516 RCS NICE.

ARRÊT DU PLAN DE REDRESSEMENT

Jugement du 18 mai 2016

161504 - **LA BUONA PIZZA** - SARL - 49 Quai de la Banquière 06730 ST-ANDRÉ-DE-LA ROCHE - 534 562 970 RCS NICE. Durée du plan 6 ans nommé Commissaire à l'exécution Me Stéphanie Bienfait.

161506 - **BOTTERO** - SARL - 48 Rue Herold Chez M. Richard Bansay 06000 NICE - 439 572 728 RCS NICE. Durée du plan 3 ans nommé Commissaire à l'exécution Me Stéphanie Bienfait.

FAILLITE PERSONNELLE

Jugement du 17 mai 2016

161456 - **DUBOIS Lionel** - 68 Rue Arson 06300 NICE. Pour une durée de 11 ans.

www.petites-affiches.fr

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE GRASSE****FAILLITE PERSONNELLE****Jugement du 9 mars 2016**

161540 - **LES TEMPLIERS** - SARL - 39 Av Joffre 06140 VENCE - 412 732 059 RCS GRASSE. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de **Monsieur Stéphane DEMICHELIS** pour une durée de 10 ans.

**CONVERSION
EN LIQUIDATION JUDICIAIRE****Jugement du 18 mai 2016**

161577 - **LOGIN PEOPLE** - SA - 1240 Rte des Dolines Rucopolis 06560 VALBONNE - 453 639 932 RCS GRASSE. Liquidateur Me Gilles Gauthier.

161584 - **ERAMM** - SARL - Imm. le Thélème 06560 VALBONNE - 392 456 562 RCS GRASSE. Liquidateur Me Gilles Gauthier.

**OUVERTURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

Jugement du 18 mai 2016

161578 - **SEDES Marianne, Catherine** - 13 Rue des Buissons Ardents Rce Adoma 06150 CANNES LA BOCCA. Date de cessation des paiements le 1/05/2016. Liquidateur Me Garnier Pierre.

161579 - **ASPIRATION ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE** - SARL - Allée des Parfums ZI de la Festre Sud 06530 ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE - 515 251 619 RCS GRASSE. Date de cessation des paiements le 1/01/2016. Liquidateur Me Gilles Gauthier.

161580 - **PRICESHOPPERS** - SAS à Associé unique - 1501 Rte des Dolines le Thélème 06560 VALBONNE - 790 873 855 RCS GRASSE. Date de cessation des paiements le 1/01/2016. Liquidateur Me Garnier Pierre.

161582 - **ASEA** - SAS - 300 Rte des Crêtes les Espaces Antipolis 06560 VALBONNE - 530 659 853 RCS GRASSE. Date de cessation des paiements le 26/04/2016. Liquidateur Me Gilles Gauthier.

161583 - **DEFROYENNE Philippe Arthur** - 133 Ancien Che de Mons 06530 ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE - RM GRASSE. Date de cessation des paiements le 1/01/2016. Liquidateur Me Pierre Garnier.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DE COLLOCATION**Jugement du 19 mai 2016**

161581 - **GOUDON Geneviève** - 2 Rue du 11 Novembre 06370 MOUANS SARTOUX.

www.petites-affiches.fr**SERVICE DES DOMAINES****COMPTE RENDU DE SUCCESSION**

161509 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Monsieur René Louis Joseph DAMASE**, décédé le 28/07/2011 à NICE (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. Réf : 0064804367.

161546 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Madame Albertine Assouta GIRELLI**, décédée le 12/02/2013 à NICE (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. Réf : 0064804661.

161549 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Monsieur Dominique Henri Louis ROUYER**, décédé le 29/01/2015 à NICE (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. Réf : 0064805537.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE PARIS****OUVERTURE DE PROCEDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE****Jugement du 25 avril 2016**

ELSYS DESIGN SA - 33 Av du Maine, Tour Montparnasse, 75755 PARIS 15 - RCS PARIS 432 680 122. Etablissement secondaire : 2323 chemin de St-Bernard, Parc de Sophia Antipolis, 06220 VALLAURIS, avec période d'observation de 6 mois soit jusqu'au 25/10/16. Date de cessation des paiements 30/03/16. Mandataire : Me COURTOUX Didier, 62 Bd de Sébastopol, 75003 PARIS et Me MONTRAVERS Marie-Hélène, 11 bd de Sébastopol, 75001 PARIS. Administrateur : Me PHILIPPOT Gérard, 60 rue de Londres, 75008 PARIS.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE D'ARRAS****OUVERTURE
DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE****Jugement du 11 Mai 2016**

SAS PEME GOURDIN - Sgile : PEME - 913 rue de la Libération Gonnehem, 62920 CHOCQUES - RCS ARRAS 358 200 749. Etablissement secondaire : rue Charles Victor Naudin, Quartier Saint Philippe 1, Sophia Antipolis, 06410 BIOT, fixant la date de cessation des paiements au 11/04/16. Mandataire : Me Sébastien DEPREUX, 88/90 rue Saint Aubert, 2 Square Saint Jean, 62000 ARRAS. Administrateur Judiciaire : Selarl ROUVROY DECLERCQ, 1 Square Saint Jean, rue Saint Aubert, 62000 ARRAS, pour mission d'assister.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE PARIS****CONVERSION EN LIQUIDATION
JUDICIAIRE****Jugement du 12 Mai 2016**

SAS YADE - 69 rue de Turenne, 75003 PARIS 03 - RCS PARIS 751 556 119. Etablissement secondaire : Enseigne : MULTIPLES - Centre Commercial Cap 3000, 06700 SAINT LAURENT DU VAR, fixant la date de clôture de procédure au 09/05/2018. Fin de la mission d'Administrateur de Me Charles GORINS, 48 rue de la Fayette, 75009 PARIS. Nomination du Liquidateur, Me Stéphane GORRIS, 3 rue Troyon, 75017 PARIS.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE BASTIA****CLÔTURE DE LIQUIDATION
POUR INSUFFISANCE D'ACTIF****Jugement du 10 mai 2016**

SARL MAEYLAN - Rte du Stade lieudit U Suale, 20260 LUMIO - RCS BASTIA 525 216 628. Etablissement secondaire : Enseigne : ALIAH CONCEPT DESIGN - 82 av des Alpes, 06800 CAGNES SUR MER.

**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE NICE****SCI GAME**

Lieudit Chastillon, Le Front de Neige, 06420 ISOLA

**AVIS DE DEPOT DE L'ETAT
DE COLLOCATION**

Rôle 08/37 - Avis de dépôt de collocation au Greffe des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, dressé par Maître Stéphanie BIENFAIT Mandataire Judiciaire représentant la SELAS Etude Stéphanie BIENFAIT, agissant en qualité de Mandataire Liquidateur de LA SCI GAME.

Les contestations seront recevables dans le délai de trente jours à compter de la date de parution au B.O.D.A.C.C. auprès du Secrétaire-Greffier de céans. **Nice, le 13 mai 2016, P/Le Greffier en Chef.**

CHANGEMENT OBJET SOCIAL - ALFA Société Civile Immobilière au capital de 1.000 €. **Siège** : 06590 THEOULE-SUR-MER, 18 bd du Gros Caillou. RCS CANNES 753 254 358. Aux termes d'une AGE du 26/05/16, l'objet social a été changé comme suit : "ARTICLE DEUXIEME - OBJET. La Société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers en France ou à l'étranger, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, **ainsi que de tous biens et valeurs mobiliers, véhicules terrestres, navires et autres, sans que cette liste soit limitative.** Le reste demeure inchangé. Formalités au RCS de CANNES. **La Gérance.**

Consultez le
JOURNAL en
ligne sur

www.petites-affiches.fr

Disponible
sur votre
ordinateur,
votre tablette
et votre
smartphone !

**LES PETITES AFFICHES
DES ALPES-MARITIMES**

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes
R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031
Siège social, administration, rédaction, publicité :
Place du Palais
17, rue Alexandre-Marli, 06300 NICE
Tél. 04 93 80 72 72 - Fax 04 93 80 73 00
E-MAIL : annonces@petitesaffiches.fr
site internet : www.petites-affiches.fr
Directeur de la publication : J.-M. CIAIS

Commission paritaire n° 07 18 | 79 757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.

Prix HT de l'annonce fixé par arrêté ministériel.
Pour l'année 2016, le prix de la ligne est de 4.15€
pour les Alpes-Maritimes

Ets CIAIS SARL imprimeurs-créditeurs
4, av. Estienne d'Orves - 06000 NICE
Tél. 04 93 97 40 00
DÉPÔT LÉgal MAI 2016

GOAL ! L'EURO S'INVITE AU MUSÉE

Réviser ses classiques et frissonner à nouveau de plaisir devant les exploits de Platino et Zidane : le Musée du Sport présente une expo incontournable pour les fans de ballon rond



Le tableau des victoires présenté par Thomas Fanari, responsable de la communication et de l'événementiel du Musée National du Sport.

« Robert Pires centre en retrait pour David Trezeguet, qui marque d'une reprise du gauche en pleine lucarne. Goal ! Toldo est battu, la France remporte l'Euro 2000 ! »

Ce but mythique, les visiteurs de l'exposition consacrée à l'Euro de football au Musée national du sport peuvent le voir en boucle sur un écran géant. Souvenirs, souvenirs !



Les maîtres du jeu : de gauche à droite, Marco Van Basten, Zinedine Zidane, Cristiano Ronaldo et Andres Iniesta, mais vous les aviez reconnus...

Seize ans plus tard, l'Euro 2016 va investir l'Allianz Riviera où auront lieu quatre matches. Le Musée, installé au sein du stade de Nice, ne pouvait que réaliser une expo sur cet événement.

A voir : affiches, peintures, dessins et aquarelles, estampes, lithographies et gravures, films, vidéos, livres, médailles,

guider mais aussi participer de façon active à la découverte de tout ce qui fait le football.

L'exposition réussit le pari de parler d'histoire, de la première Coupe d'Europe des Nations en 1960 jusqu'à l'Euro 2016. Elle rend aussi hommage aux artistes et maîtres du ballon rond, la bande à Platini et la génération

expo est à voir absolument avant l'Euro et jusqu'au 18 septembre 2016 !

Pierre BROUARD

EN SAVOIR PLUS

Goal !
Rendez-vous européen, exposition temporaire.

■ Musée national du sport, Allianz Riviera, Nice.

■ De 10 h à 18 h.
Fermé le lundi.

■ Tarifs : de 3 à 8 euros, gratuit pour les - 18 ans.

■ Tout renseignement sur : www.museedusport.fr

« L'HISTOIRE DE CES JOUEURS ET CES MATCHES INOUBLIABLES QUI NOUS ONT FAIT VIBRER »

trophées, récompenses, photographies, sculptures et tenues de sport. Tous ces objets témoignent des multiples facettes du football, et de l'Euro en particulier. Le visiteur peut se laisser

Zidane, avant de terminer par l'évocation de la fête populaire de l'Euro pour tous.

Qu'on soit fan de football ou non, enfant ou adulte, cette